



# **PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE**

## **MISSION D'ETUDE SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE LA CONSTRUCTION D'UN POLE VIANDE**

**Cohade (43074)**



EVINERUDE (Siège social) | 80 rue René Descartes | 38090 VAULX-MILIEU

Tel : 04 74 82 62 35 | Courriel : [contact@evinerude.fr](mailto:contact@evinerude.fr) | Site internet : [www.evinerude.fr](http://www.evinerude.fr)

SIREN : 489 941 260 | RCS Vienne B489 941 260 | TVA Intracommunautaire : FR58 489 941 260 | Code APE : 7112B

## PRESTATION REALISEE POUR :



Etablissement : ANTEA AUBAGNE  
Parc Napollon - Bt C  
400 avenue du Passe-temps  
13676 AUBAGNE  
FRANCE

Contact : **Nicolas CONSORTI**  
Fonction : Responsable d'activité – Dossiers  
réglementaires, Audit et Conseil  
Courriel : nicolas.consorti@anteagroup.fr  
Téléphone : +33 (0)4-42-08-70-87  
+33 (0)6-22-48-36-80

## VOTRE CONTACT EVINERUDE PRIVILEGIE :

Etablissement : EVINERUDE  
80 rue René Descartes  
38090 VAULX-MILIEU

Contact : **Arthur MORIS**  
Fonction : Chef de projet  
Courriel : arthur.moris@evinerude.fr  
Téléphone : +33 (0)6 38 08 01 63

Référence : ANTEA\_1\_PdgICPE-Brioude  
Version : 1

## INTERVENANTS DU PROJET :

Chef(fe) de projets :

**Arthur MORIS**

Chargé(es) d'études faune :

Annouchka DONDI

Chargé(es) d'études flore :

Corentin THOMMEREL

Cartographie :

Annouchka DONDI, Corentin  
THOMMEREL

Contrôle qualité :

Sylvain ALLARD, Directeur Technique

## SOMMAIRE

Phase A.	Pré-diagnostic écologique .....	6
1	METHODOLOGIE .....	6
1.1	Localisation du projet et brève description.....	6
1.2	Aire d'étude du milieu naturel .....	8
1.3	Consultations.....	11
1.4	Equipe de travail – compétences .....	11
1.5	Calendrier – déroulement de l'étude .....	11
1.6	Méthodologie employée .....	12
1.6.1	Flore - Habitats naturels.....	12
1.6.2	Zones humides .....	12
1.6.3	Faune.....	13
1.7	Documents réglementaires et listes rouges utilisées.....	14
1.7.1	Habitats naturels .....	14
1.7.2	Flore .....	14
1.7.3	Faune.....	15
1.9	Evaluation des enjeux.....	17
2	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....	21
2.1	Périmètres et classements liés au patrimoine naturel.....	21
2.1.1	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	21
2.1.2	Site Natura 2000 (ZPS & ZSC) .....	25
2.1.3	Terrain acquis ou géré par un Conservatoire d'Espaces Naturels .....	35
2.1.4	Parc Naturel Régional (PNR).....	38
2.1.5	Zones humides .....	40
2.1.6	Autres périmètres .....	44
2.1.7	Synthèse des zonages environnementaux.....	44
2.2	Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue .....	46
2.2.1	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) .....	46
2.2.2	Le Schéma de Cohérence Territorial .....	48
2.2.3	Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) .....	49
2.3	Diagnostic écologique.....	51
2.3.1	Habitats naturels de la zone d'étude .....	51
2.3.2	Flore .....	58

2.3.1	Zones humides .....	64
2.3.2	Faune.....	68
2.3.3	Synthèse des enjeux faunistiques .....	81
2.3.4	Déclinaison à l'échelle locale des continuités écologiques.....	83
2.3.5	Synthèse des sensibilités écologiques.....	85
3	CONCLUSION.....	88
4	PRECONISATIONS.....	90
5	ANNEXE .....	91
5.1	Liste des espèces floristiques observées .....	91

## Contexte de l'étude

Dans le cadre d'un dossier d'autorisation portant sur un projet de construction d'un pôle viande sur la commune de Cohade porté par la communauté de communes Brioude Sud Auvergne, le bureau d'étude *Antea*, qui réalise ce dossier, a sollicité *Evinerude* pour la réalisation d'un pré diagnostic écologique.

Le site concerné par ce projet se situe sur la commune de Cohade dans le département de la Haute Loire (43).

### Contenu du présent rapport :

La réalisation d'un pré-diagnostic écologique comporte plusieurs éléments décrits ci-après :

- Une **présentation du site et une recherche bibliographique** comprenant les différents zonages réglementaires ou d'inventaires ainsi que les bases de données communales. S'en suit une description de ces éléments concernant au regard du site, les enjeux et les liens écologique.
- **L'analyse des relevés botaniques et faunistique réalisés** lors d'un unique passage de terrain sur la zone d'étude et ses abords.
- **L'analyse du fonctionnement écologique** du site : son utilisation par les espèces protégées observées (ex : nicheur certain, probable, possible) ou potentielles, carte de localisation des observations des espèces patrimoniales, avec l'indication des habitats favorables à la reproduction et au repos de ces espèces.
- Une **évaluation des enjeux ainsi qu'une carte de synthèse**.

# Phase A. Pré-diagnostic écologique

## 1 METHODOLOGIE

---

### 1.1 Localisation du projet et brève description

La zone d'étude se situe sur la commune de Cohade. Elle représente une surface d'environ 6,79 ha de milieux agricoles de grande culture.

Le projet consiste en la construction d'un pôle viande avec notamment un abattoir.

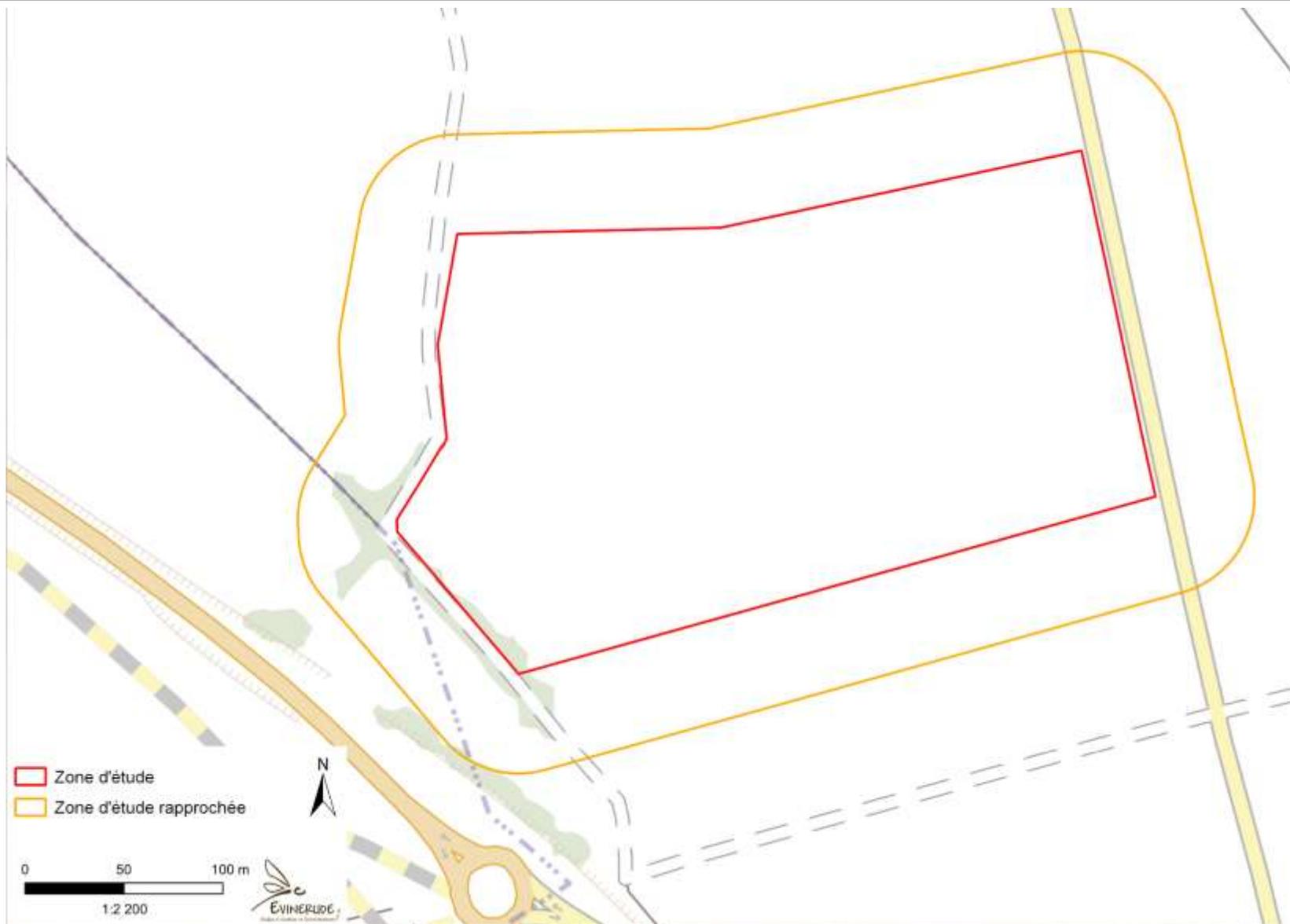


Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN.

## 1.2 Aire d'étude du milieu naturel

Trois échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse des sensibilités écologiques :

- **Aire d'étude bibliographique** : il s'agit d'une zone élargie intégrant les périmètres du patrimoine naturel ainsi que les continuités écologiques. Ce secteur fait essentiellement l'objet d'un recueil bibliographique pour prendre en compte des enjeux plus précis liés notamment aux déplacements des espèces et en particulier les oiseaux et chiroptères, la migration ou les rassemblements hivernaux. Compte tenu des enjeux pressentis, cette aire est constituée d'un rayon de 5 km jusqu'à 15 km (réseau Natura 2000) autour du site d'étude.
- **Zone d'étude rapprochée** : elle est formée par une zone tampon de 50 m autour de la zone d'étude qui sera prospectée occasionnellement. Elle intègre les habitats connexes présentant une continuité avec le site d'implantation ou représentant un enjeu pour le projet. Il s'agit d'un espace d'influence sur lequel le projet peut avoir une incidence indirecte : dérangement, coupure des axes de déplacement, pollution... Ce périmètre peut être allongé notamment le long des cours d'eau en fonction des premières observations.
- **Zone d'étude (6,79 ha)** : l'étude écologique du site dans le périmètre de la zone d'étude permet de mettre en cohérence la fonctionnalité des espèces et des habitats avec le projet. Elle permet de mieux analyser les effets directs du projet ainsi que les effets indirects en raison des relations fonctionnelles entre les divers compartiments du milieu (continuités écologiques et trames vertes et bleues notamment).



Figure 2 : Zone d'étude sur photographie aérienne.

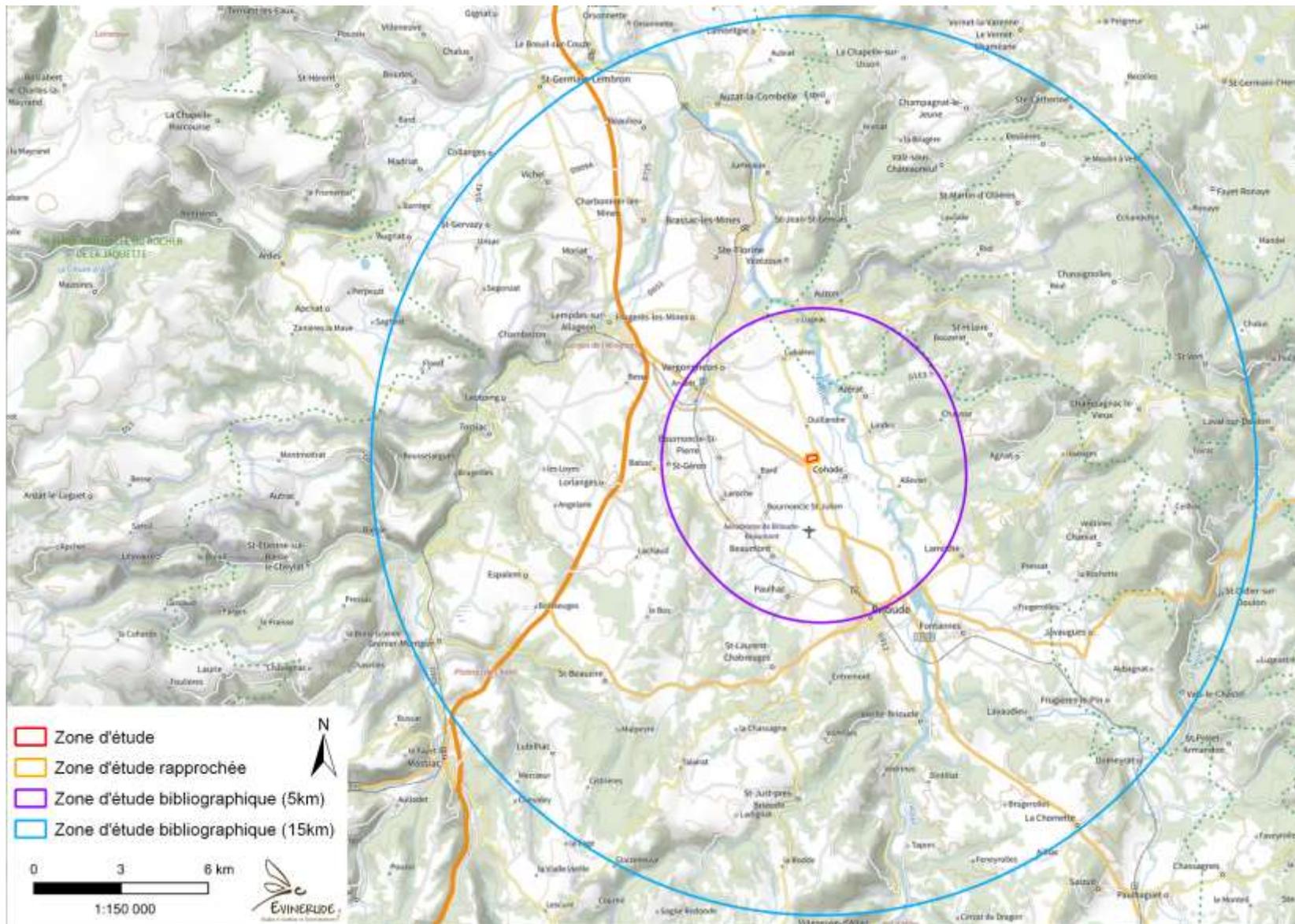


Figure 3 : Aire d'étude bibliographique sur fond IGN.

### 1.3 Consultations

Afin de recueillir des informations pour orienter par la suite les prospections de terrain, un ensemble de ressources bibliographiques disponibles a été consulté.

Tableau 1 : Ressources bibliographiques consultées.

Structure	Type contact	Informations recueillies
Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	<a href="#">Site internet</a>	Consultation des données disponibles sur les différents périmètres d'inventaires et de protections des périmètres d'étude : Sites Natura 2000, ZNIEFF, etc.
DREAL AURA	<a href="#">Site internet</a>	Consultation de données sur les zones humides et leur recensement et localisation sur le territoire.
Conservatoire Botanique National Massif Central (CBNMC)	<a href="#">Site internet</a>	Consultation des espèces végétales à l'échelle communale
Faune France	<a href="#">Site internet</a>	Consultation des espèces animale à l'échelle communale

### 1.4 Equipe de travail – compétences

Plusieurs membres de l'équipe et spécialistes ont participé à ce projet :

- Chef de projet : Arthur Moris / Evinerude
- Inventaires flore-habitats, rédaction, cartographie : Corentin Thommerel / Evinerude
- Expertise pédologie, rédaction, cartographie : Corentin Thommerel / Evinerude
- Inventaires faune, rédaction, cartographie : Annouchka Dondi / Evinerude
- Contrôle qualité : Sylvain ALLARD / Evinerude

### 1.5 Calendrier – déroulement de l'étude

Tableau 2 : Calendrier de l'étude pour le pré-diagnostic.

Date	Intervenants	Conditions climatiques	Groupes expertisés
02/04/2024	Annouchka Dondi	10°C, couverture nuageuse 25%, vent modéré	Faune
	Corentin Thommerel		Flore – Habitats naturels ; Pédologie
20/06/2024	Annouchka Dondi	20°C, couverture nuageuse 5%, vent faible	Faune
	Corentin Thommerel		Flore – Habitats naturels

## 1.6 Méthodologie employée

### 1.6.1 Flore - Habitats naturels

Deux journées de prospection ont été réalisées par un expert flore afin de confronter l'analyse bibliographique aux observations de terrain. Le but des observations menées est de :

- Prendre connaissance de l'état actuel du site ;
- Valider la cartographie de l'occupation du sol et de pré-localiser les zones à enjeux potentiels (zones humides, prairies sèches, boisements, arbres à cavités, etc.), selon les éléments patrimoniaux soulevés en analyse bibliographique ;
- Avoir une estimation la plus juste possible des groupes floristiques présents sur le site notamment par l'analyse des inventaires existants mis en relation avec l'observation des habitats naturels présents ;

Pour cela, l'ensemble des habitats présents a été parcouru à pied par l'expert.

### 1.6.2 Zones humides

À la suite de la loi du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des deux critères de sols et de végétation. Il rend caduque l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017 : « [...] on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » Les critères ne sont donc pas cumulatifs mais bien alternatifs. Trois critères principaux sont ainsi utilisés pour identifier une zone humide :

- Les habitats naturels,
- La végétation hygrophile,
- La pédologie avec la présence de sols hydromorphes.

L'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides : la préservation des zones humides devient une obligation légale.

Le tableau suivant synthétise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.2111-108 du code de l'environnement. Ainsi un espace peut être considéré comme une zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- **Le sol** correspond à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 24 juin 2008, et annexe IV de la circulaire du 18 janvier 2010. Ce critère se traduit par la présence d'histosols (sols tourbeux), de réductisols marqués par des traits réductiques à moins de 50 cm de la surface (gley), d'autres sols marqués par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (sols hydromorphes ou pseudo-gley).
- **La végétation**, si elle existe, est caractérisée par la présence d'espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'Annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008 (Liste complétée par le Conservatoire Botanique National Alpin, Annexe 2) ou

bien par la présence de communautés d'espèces végétales dénommées « habitats », caractéristiques des zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008.

Les conclusions sont établies selon les indications de l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008 et illustrées par la figure suivante. Les sols des zones humides correspondent :

- À tous les histosols : sols qui connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées. Ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
- À tous les réductisols : sols qui connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol. Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
- À des sols ayant des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- À des sols ayant des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

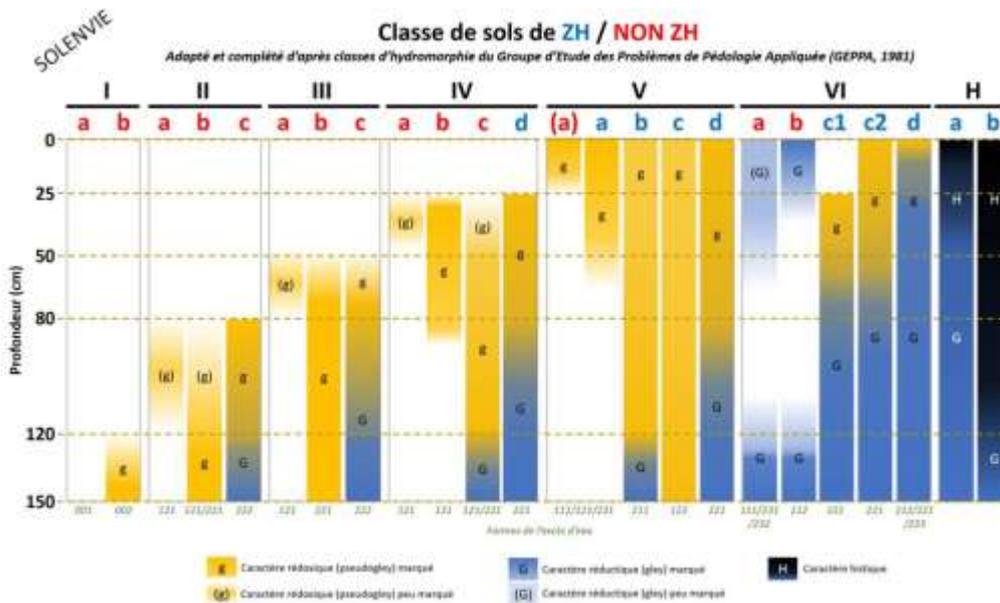


Figure 4 : Classification des sols (Source : GEPPA 1981, modifié)

### 1.6.3 Faune

Deux journées de prospection ont été réalisées par un expert faune afin de confronter l'analyse bibliographique aux observations de terrain. Le but des observations menées est de :

- Prendre connaissance des espèces présentes sur le site d'étude ;
- Avoir une estimation la plus juste possible des enjeux présents sur le site notamment par l'analyse de la bibliographie mis en relation avec les observations réalisées ;

Pour cela, l'ensemble des habitats présents a été parcouru à pied par l'expert.

## 1.7 Documents réglementaires et listes rouges utilisées

### 1.7.1 Habitats naturels

Pour l'évaluation de l'intérêt écologique des unités de végétation, l'enjeu de conservation des habitats naturels est basé sur l'analyse :

- De la **Directive Habitats Faune Flore n°92/43/CEE (DH)** qui concerne la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Elle donne pour objectif aux Etats membres la constitution d'un « réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC), dénommé Natura 2000 ». Les habitats inscrits dans cette directive répondent au moins à l'un des critères suivants :
  - Ils sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
  - Ils ont une aire de répartition réduite, par suite de leur régression ou de causes intrinsèques ;
  - Ils constituent des exemples remarquables ou représentatifs des différentes régions biogéographiques en Europe.
- L'annexe I (**AI**) liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- Du **degré d'artificialisation de l'habitat** avec quatre catégories pouvant être définies : naturel ou quasi naturel, semi-naturel (prairie de fauche, pâture, verger), anthropisé (peupleraie, bord de route) et artificialisé (route, bâtiment) ;
- **La richesse en espèces à enjeu de conservation (cf. partie relative à la flore) ;**
- **L'existence de menaces ou de dynamiques pouvant conduire à une régression de l'aire de répartition de l'habitat ou à une augmentation de sa fragilité** (éléments renseignés en fonction des données bibliographiques disponibles).

A l'aide de l'ensemble de ces paramètres nous avons considéré que plus un habitat est rare, en régression ou fragilisé par un ensemble de menaces d'importance locale ou régionale, plus l'enjeu local de conservation est important.

Remarque : le cas échéant, l'évaluation peut être également nuancée par l'importance des stations d'espèces patrimoniales : de quelques pieds à une population importante.

### 1.7.2 Flore

L'analyse des espèces recensées est basée sur plusieurs documents :

- L'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la **liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (PN)** ;
- L'arrêté du 30 mars 1990 relatif à la **liste des espèces végétales protégées en région Auvergne complétant la liste nationale (PR)** ;

- L'**annexe II (AII)** de la **Directive Habitats** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ;
- L'**annexe IV (AIV)** de la **Directive Habitats** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;
- L'**annexe V (AV)** concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- La liste des **espèces déterminantes pour les ZNIEFF en Auvergne** :

Trois catégories sont définies :

- Les espèces déterminantes (D) dont la présence justifie à elle seule la création d'une ZNIEFF,
  - Les espèces déterminantes soumises à critères (DC), qui justifient la création d'une ZNIEFF si elles répondent à certains critères (d'effectif ou de densité par exemple),
  - Les espèces complémentaires (c) comprenant d'autres espèces remarquables mais dont l'intérêt patrimonial est moindre pour la Région. Elles contribuent à la richesse du milieu mais leur seule présence ne justifie pas la création d'une ZNIEFF.
- La **liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne** (Conservatoire botanique national du Massif Central, 2013 ;
  - La **Liste rouge des espèces menacées en France** : Flore vasculaire de France métropolitaine (MNHN, Nov. 2012).

A partir de ces différentes listes à statut réglementaire et qualitatif, nous avons considéré :

- Qu'une station d'espèce(s) protégée(s) doit être sauvegardée comme l'impose la loi ;
- Qu'une station d'espèce(s) rare(s) à très rare(s) ou inscrite(s) dans les Listes Rouges mérite que tout soit fait pour qu'elle soit sauvegardée (même si la loi ne l'impose pas comme pour une espèce protégée) ;
- Qu'une espèce peu commune ou déterminante de ZNIEFF ne justifie pas de mesure de protection stricte mais est indicatrice de potentialités écologiques qui peuvent faire l'objet de compensations lors d'un projet d'aménagement ;
- Que les espèces communes à très communes ou non spontanées sur le territoire considéré ne présentent pas de valeur patrimoniale particulière.

### 1.7.3 Faune

L'analyse des espèces recensées est basée sur plusieurs documents :

- Les **arrêtés fixant les listes des espèces protégées sur l'ensemble du territoire** et les modalités de leur protection (**PN**) :
  - L'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

- L'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- L'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- L'arrêté du 15 septembre 2012 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- La **Directive Oiseaux** n°2009/147/CE (**DO**), qui a pour but la protection des espèces d'oiseaux sauvages ainsi que de leurs habitats, de leurs nids et de leurs œufs.
  - L'annexe I (**AI**) liste les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).
  - L'annexe II (**AII**) liste les espèces dont la chasse est autorisée.
  - L'annexe III (**AIII**) liste les espèces dont le commerce est autorisé.
- La **Directive Habitats/Faune/Flore** n°92/43/CEE (**DH**) :
  - L'annexe II (**AII**) regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
  - L'annexe III (**AIII**) donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
  - L'annexe IV (**AIV**) liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées.
  - L'annexe V (**AV**) concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- La liste des **espèces déterminantes pour les ZNIEFF** d'Auvergne.
- Les **listes rouges nationales (LRN) et régionales (LRR)** en vigueur :
  - La liste rouge des espèces menacées en France de 2016.
  - La liste rouge des oiseaux d'AuRA de 2024.
  - La liste rouge des mammifères d'AuRA de 2024
  - La liste rouge des rhopalocères d'Auvergne de 2013.
  - La liste rouge des odonates d'Auvergne de 2017.
  - La liste rouge des amphibiens d'Auvergne de 2017.
  - La liste rouge des reptiles de PACA de 2016.
  - La liste rouge des orthoptères d'Auvergne de 2017.

*Signification des sigles utilisés dans les listes rouges nationales, régionales et départementales :*

**LC** : Préoccupation mineure ; **NT** : quasi menacé ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ; **CR** : En danger critique d'extinction ; **DD** : manque de données ; **RE** : éteint ; **NA** : Non applicable.

## 1.9 Evaluation des enjeux

En fonction de plusieurs critères basés sur l'ensemble des éléments énumérés dans les paragraphes précédents, des enjeux locaux de conservation des espèces sont évalués. Une matrice d'évaluation des enjeux, regroupant l'ensemble de ces critères est présentée ci-dessous. Elle permet de justifier l'ensemble des enjeux des espèces présentés dans ce rapport. Toutefois, l'enjeu des espèces peut être nuancé par l'avis des experts naturalistes. Dans ce dernier cas, une justification est apportée permettant de comprendre de potentielles modifications induites par l'expert.

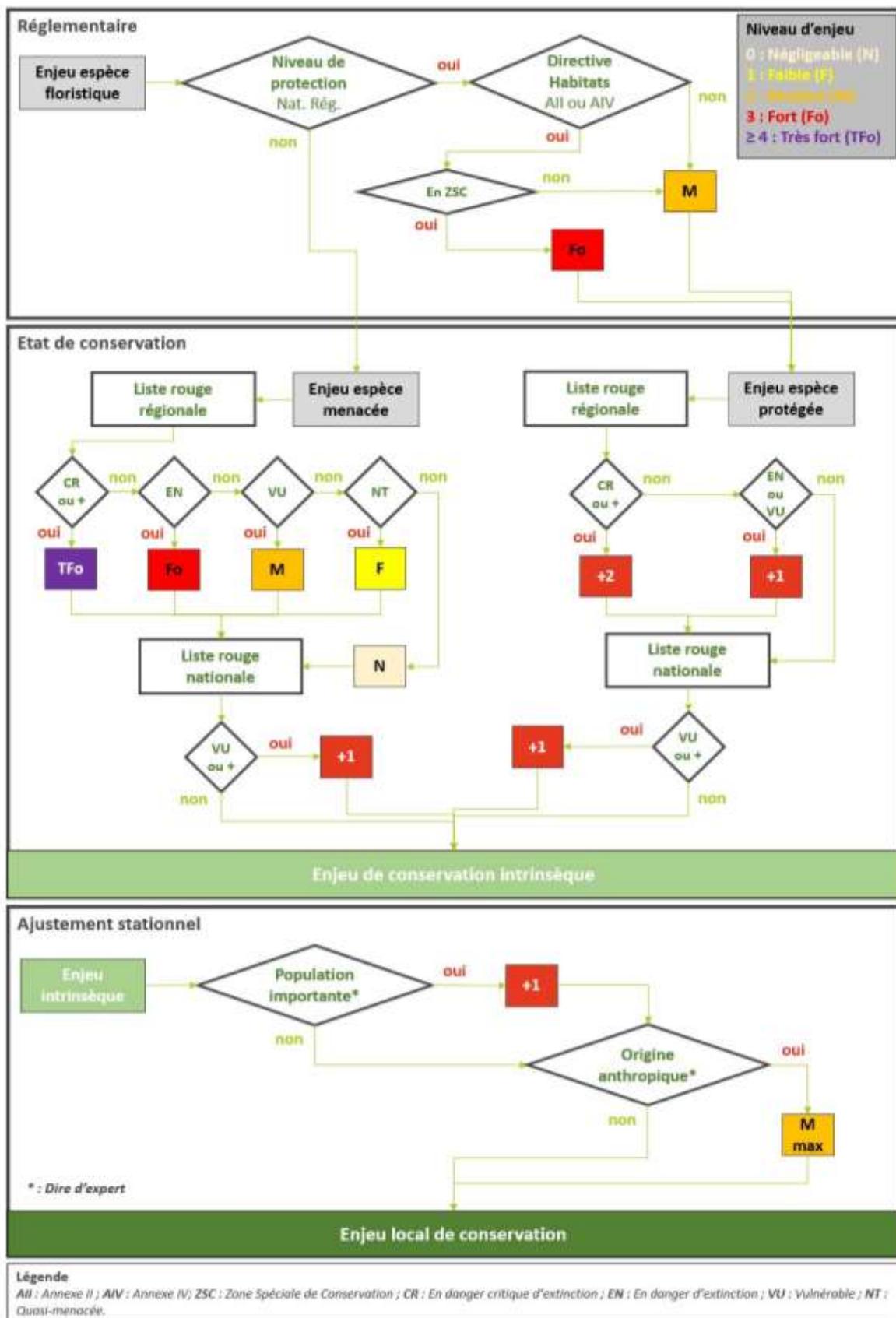


Figure 5 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la flore

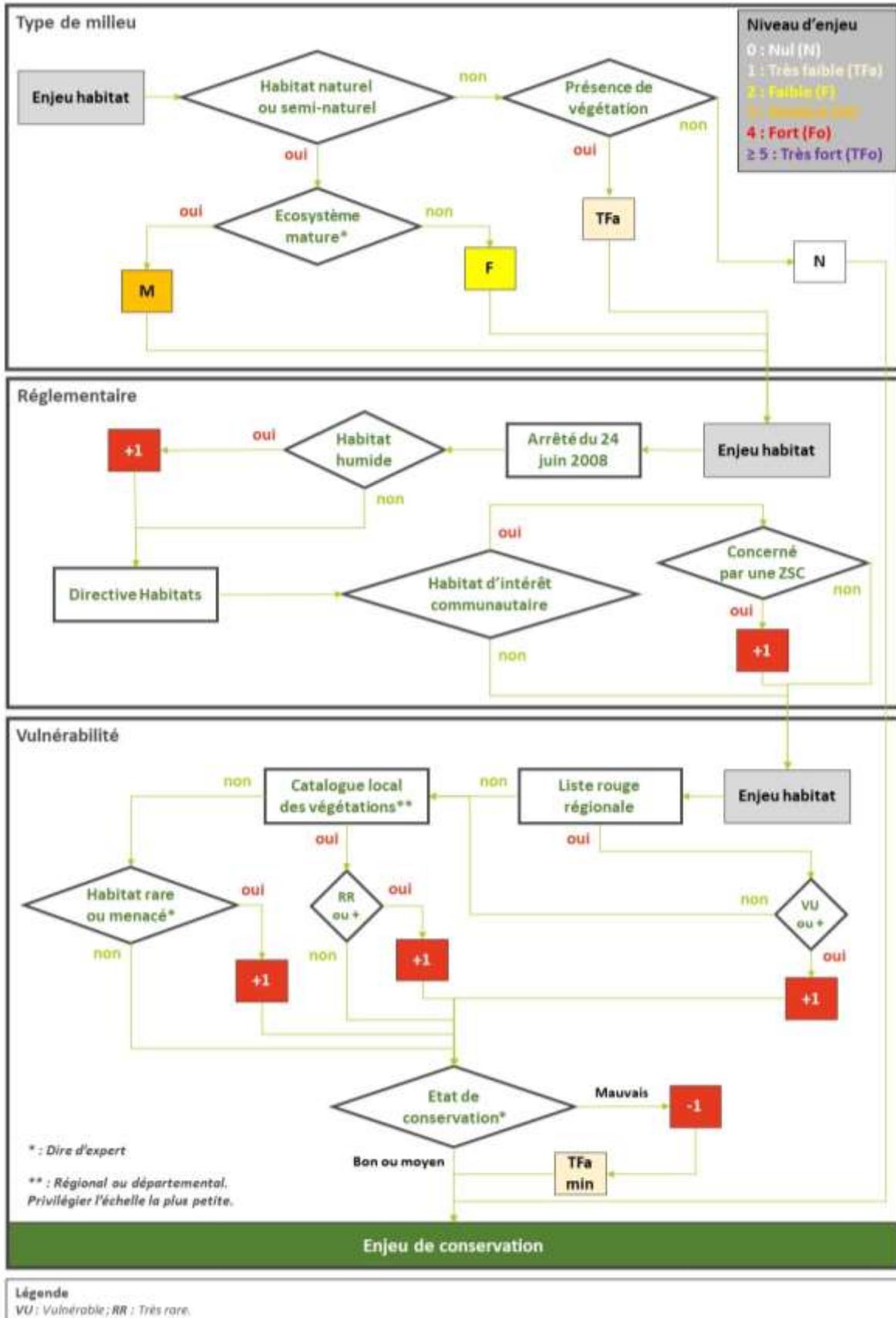


Figure 6 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour les habitats

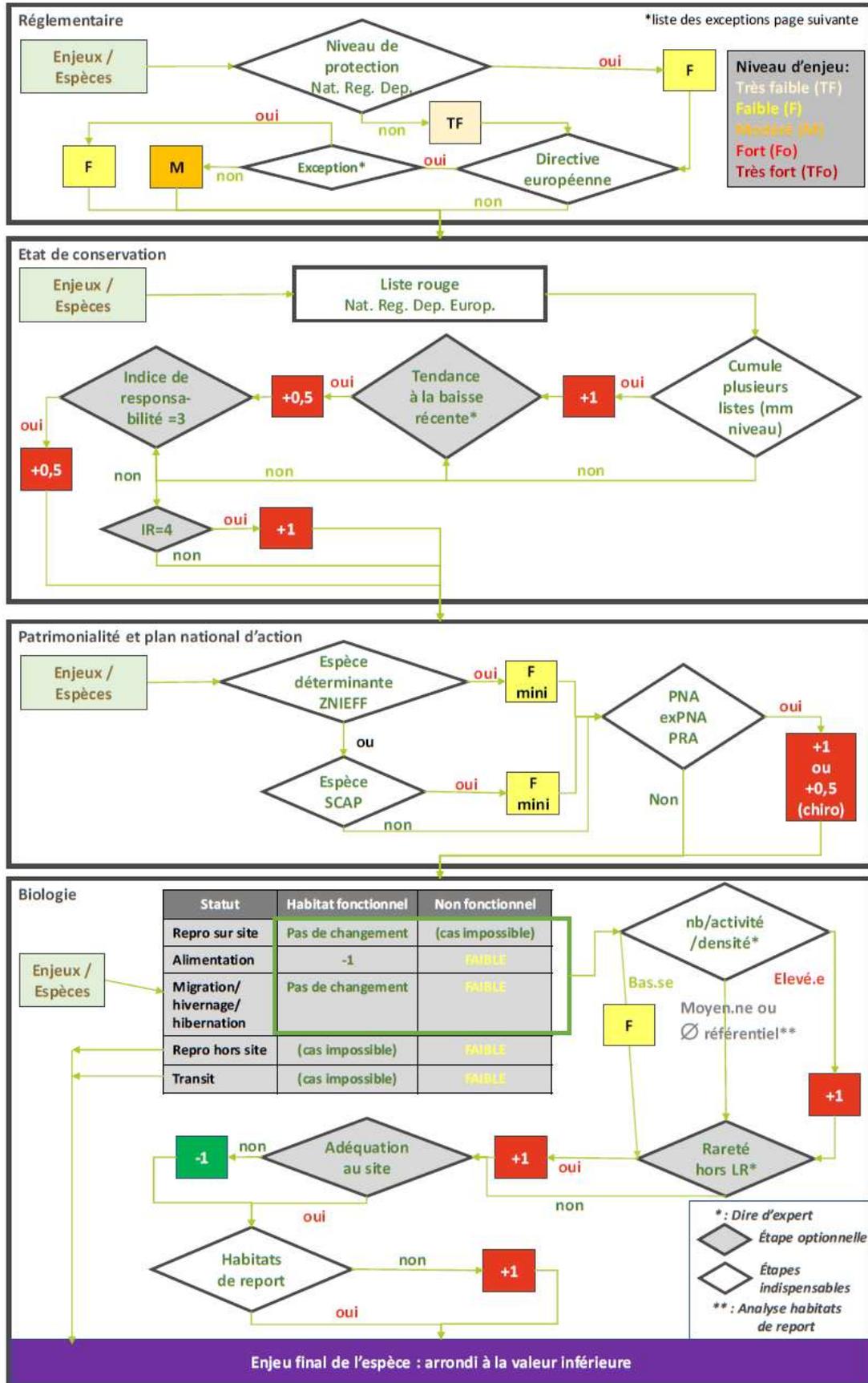


Figure 7 : Logigramme d'évaluation des enjeux pour la faune

## 2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 2.1 Périmètres et classements liés au patrimoine naturel

#### 2.1.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

La DREAL PACA a la responsabilité technique et administrative de l'inventaire continu des ZNIEFF. Les ZNIEFF continentales ont fait l'objet d'un travail d'actualisation important finalisé en 2021. Elles bénéficient à présent d'une mise à jour en continue des connaissances sur les espèces et les habitats qui les composent.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- **Les ZNIEFF de type 1** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- **Les ZNIEFF de type 2**, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

**Six ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 sont présentes au sein du périmètre d'étude bibliographique (5km).** Ces ZNIEFF sont décrites dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Synthèse des ZNIEFF présentes dans l'aire d'étude bibliographique

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
ZNIEFF de type 1 830020018	<b>L'ALLIER ENTRE BRIOUDE ET BRASSAC</b> - 1,1 km	<a href="#">Fiche descriptive de la ZNIEFF</a>  <b>Habitats déterminants potentiels sur site :</b> Aucun  <b>Espèces déterminantes potentielles sur site :</b> <b>Amphibiens :</b> Crapaud calamite <b>Insectes :</b> Oedipode automnale, Oedipode émeraude, Damier de la Succise, Courtilière commune, Oedipode aigue-marine <b>Mammifères :</b> Barbastelle d'Europe, Muscardin, Grand Murin, Grande Noctule <b>Oiseaux :</b> Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Bruant fou, Bruant jaune, Alouette lulu, Milan royal, Moineau friquet, Pouillot fitis,	L'éloignement entre cette ZNIEFF et la zone d'étude est relativement faible. Cependant la connexion n'est possible que via des milieux ouverts agricoles, peu favorables à la dispersion d'espèces. La présence de quelques axes routiers est également limitant. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b> .

		<p>Tarier des prés, Tourterelle des bois, Fauvette des jardins</p> <p><b>Reptiles :</b> <i>aucune</i></p> <p><b>Plantes :</b> Astragale à crochets, Belladone, Callitriche à angles obtus, Gratiolle officinale, Piloselle de Le Peletier, Schénoplecte des lacs, Orme lisse</p>	
<p>ZNIEFF de type 1 830020322</p>	<p><b>SABLIERES DE LAROCHE</b> - 2,9 km</p>	<p><a href="#">Fiche descriptive de la ZNIEFF</a></p> <p><b>Habitats déterminants potentiels sur site :</b> Aucun</p> <p><b>Espèces déterminantes potentielles sur site :</b> <b>Amphibiens :</b> Crapaud calamite <b>Insectes :</b> <i>aucune</i> <b>Oiseaux :</b> Caille des blés, Milan royal <b>Plantes :</b> Gagée des prés</p>	<p>La connexion entre la zone d'étude et cette ZNIEFF n'est possible que via des milieux ouverts agricoles, peu favorables à la dispersion d'espèces. La présence de quelques axes routiers est également limitant. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>.</p>
<p>ZNIEFF de type 1 830020277</p>	<p><b>PRE SALE DE BEAUMONT</b> - 3,3 km</p>	<p><a href="#">Fiche descriptive de la ZNIEFF</a></p> <p><b>Habitats déterminants potentiels sur site :</b> Aucun</p> <p><b>Espèces déterminantes potentielles sur site :</b> <b>Insectes :</b> Thécla du Prunier <b>Oiseaux :</b> Bruant proyer <b>Plantes :</b> Bolbochoin maritime, Buplèvre très grêle, Jonc de Gérard, Myagre perfolié, Sainfoin des sables, Puccinellie distante, Spergulaire moyenne, Véronique en épi</p>	<p>La connexion entre la zone d'étude et cette ZNIEFF n'est possible que via des milieux ouverts agricoles, peu favorables à la dispersion d'espèces. La présence de quelques axes routiers est également limitant. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>.</p>
<p>ZNIEFF de type 1 830016067</p>	<p><b>COTEAUX DE MONTLAISSON, LA GARENNE, ROCHEFAITE</b> - 2,5 km</p>	<p><a href="#">Fiche descriptive de la ZNIEFF</a></p> <p><b>Habitats déterminants potentiels sur site :</b> Aucun</p> <p><b>Espèces déterminantes potentielles sur site :</b> <b>Insectes :</b> Azuré de la Chevette, Faune, Thécla du Prunier, Zygène du Panicaut <b>Oiseaux :</b> Pipit farlouse, Caille des blés, Bruant proyer Alouette lulu, Milan royal, Tourterelle des bois <b>Plantes :</b> Adonis d'été, Adonis annuel, Adonis flamme, Grande androsace, Astragale à crochets, Buplèvre à feuilles rondes, Carline à feuilles d'acanthé, Petite-centaurée délicate, Conringie d'Orient, Cynoglosse de Crète, Échinaire à têtes, Gaillet glauque, Gaillet à trois cornes, Héliantheme à feuilles de saule, Inule des montagnes, Lin à feuilles ténues, Luzerne de Montpellier, Myagre perfolié, Sainfoin des sables, Ophrys bourdon, Ophrys funèbre, Orchis militaire, Turgénie</p>	<p>La connexion entre la zone d'étude et cette ZNIEFF n'est possible que via des milieux ouverts agricoles, peu favorables à la dispersion d'espèces. La présence de quelques axes routiers est également limitant. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>.</p>

		à feuilles larges, Véronique en épi, Vulpie unilatérale	
ZNIEFF de type 1 830020302	<b>LES GREISES ET LA GARENNE</b> - 5 km	<a href="#">Fiche descriptive de la ZNIEFF</a>  <b>Habitats déterminants potentiels sur site :</b> Aucun  <b>Espèces déterminantes potentielles sur site :</b> <b>Oiseaux :</b> Pipit farlouse <b>Plantes :</b> Aïra à tiges nombreuses, Céphalanthère rouge, Épipactide à petites feuilles	La connexion entre la zone d'étude et cette ZNIEFF n'est possible que via des milieux ouverts agricoles, peu favorables à la dispersion d'espèces. La présence de quelques axes routiers est également limitant. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b> .
ZNIEFF de type 1 830020323	<b>MARE DE BARD</b> - 1 km	<a href="#">Fiche descriptive de la ZNIEFF</a>  <b>Habitats déterminants potentiels sur site :</b> Aucun  <b>Espèces déterminantes potentielles sur site :</b> <b>Amphibiens :</b> Crapaud calamite <b>Insectes :</b> aucune <b>Oiseaux :</b> Bruant proyer, Fauvette des jardins	L'éloignement entre cette ZNIEFF et la zone d'étude est relativement faible. Cependant la connexion n'est possible que via des milieux ouverts agricoles, peu favorables à la dispersion d'espèces. La présence de quelques axes routiers est également limitant. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b> .
ZNIEFF de type 2 830007463	<b>LIT MAJEUR DE L'ALLIER MOYEN</b> - 0,3 km	<a href="#">Fiche descriptive de la ZNIEFF</a>  <b>Habitats déterminants potentiels sur site :</b> Aucun  <b>Espèces déterminantes potentielles sur site :</b> <b>Amphibiens :</b> Crapaud calamite <b>Insectes :</b> 63 espèces <b>Mammifères :</b> Barbastelle d'Europe, Vespère de Savi, Loutre d'Europe, Rat des moissons, Muscardin, Murin d'Alcathoe, Murin de Bechstein, Murin de Brandt, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Grande Noctule, Noctule commune, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe <b>Oiseaux :</b> 95 espèces mentionnées <b>Reptiles :</b> Couleuvre d'Esculape <b>Plantes :</b> 107 espèces mentionnées	<p>L'éloignement entre cette ZNIEFF et la zone d'étude est faible. Cependant la connexion terrestre n'est possible que via des milieux ouverts agricoles, peu favorables à la dispersion d'espèces.</p> <p><b>Pas de connexion hydraulique entre l'emprise du projet et l'Allier</b></p> <p>La présence de quelques axes routiers est également limitant. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b></p>

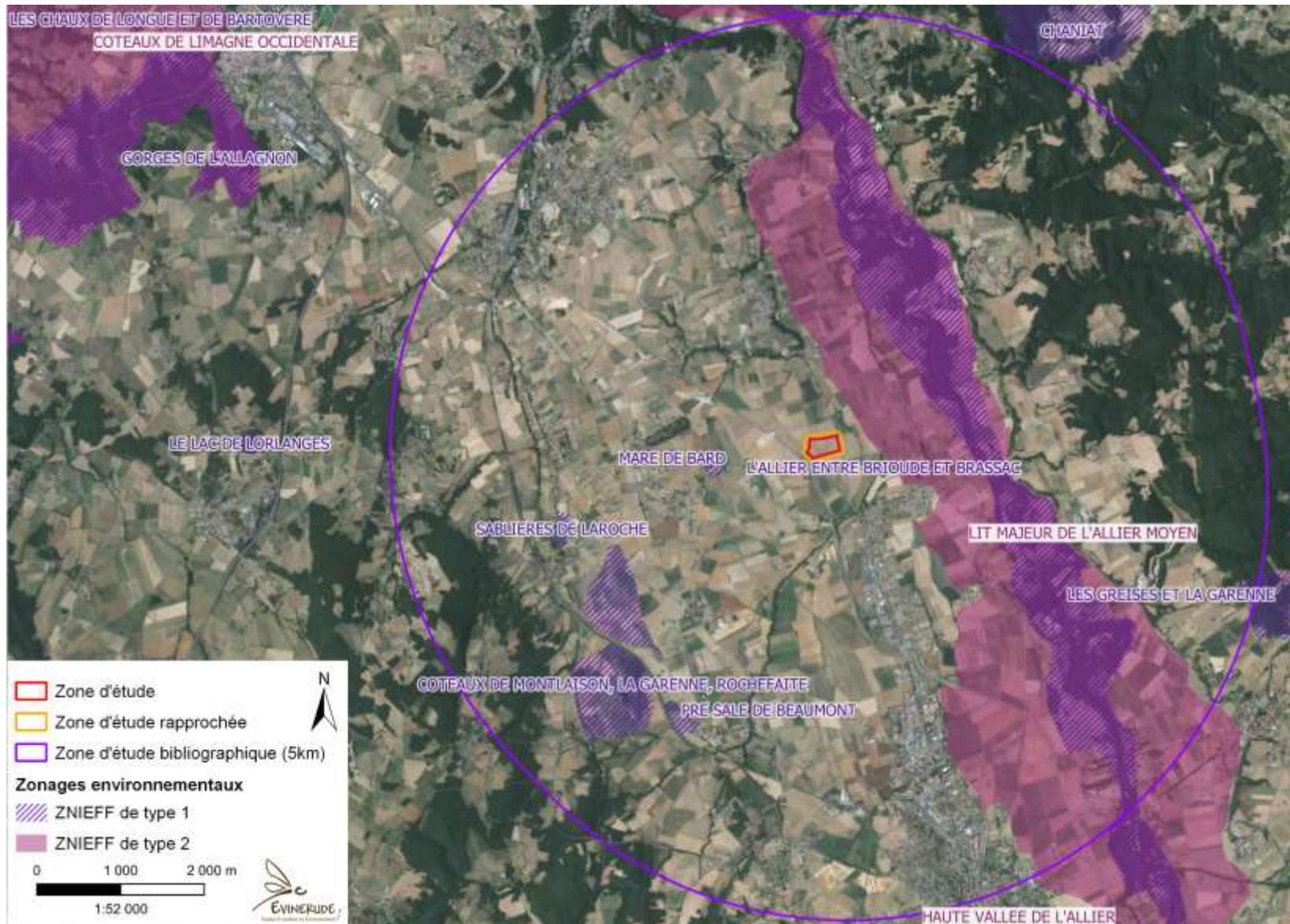


Figure 8 : Cartographie des ZNIEFF

## 2.1.2 Site Natura 2000 (ZPS & ZSC)

Chaque Etat membre propose des zones où se trouvent des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. L'objectif est de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel du territoire européen.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

- Les **ZPS** sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la directive européenne du 25/4/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (appelée couramment « Directive Oiseaux »).
- Les **ZSC** sont définies par la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels (appelée couramment « Directive Habitats »). Une ZSC est d'abord « pSIC » ("proposé Site d'Importance Communautaire») puis " SIC " après désignation par la commission européenne et enfin "ZSC" pour " Zone Spéciale de Conservation" après arrêté du ministre chargé de l'Environnement.

**Deux ZPS et neuf ZSC sont présentes au sein de l'aire d'étude bibliographique (15km).** Ces périmètres sont décrits dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Synthèse des sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude bibliographique (15km)

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
ZPS FR8312002	Haut Val d'Allier - 9,7 km	<a href="#">Fiche descriptive de la Zone Natura 2000</a>  <b>Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE</b> Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude : Aigrette garzette, Héron pourpré, Cigogne noire, Cigogne blanche, Bondrée apivore, <u>Milan noir</u> , <u>Milan royal</u> , Vautour fauve, Vautour moine, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, <u>Busard Saint-Martin</u> , <u>Busard cendré</u> , Aigle royal, Aigle botté, Balbuzard pêcheur, Faucon kobez, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Grue cendrée, <u>Oedichnème criard</u> , Grand-duc d'Europe, Hibou des marais, Nyctale de Tengmalm, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Rollier d'Europe, Pic cendré, Pic noir, Alouette lulu, <u>Pipit rousseline</u> , Pie-grièche écorcheur, <u>Bruant ortolan</u> , <u>Grande Aigrette</u> , Mouette pygmée	Cette zone Natura 2000 est éloignée de la zone d'étude. Les connexions sont possibles uniquement via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est pour cette raison qualifié de <b>faible</b> .
ZPS FR8312011	Pays des Couzes - 10,7 km	<a href="#">Fiche descriptive de la zone Natura 2000</a>  <b>Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE</b> Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude : Bihoreau gris, Héron pourpré, Cigogne noire, Cigogne blanche, Bondrée apivore, <u>Milan noir</u> , <u>Milan royal</u> , Vautour fauve, Circaète Jean-le-	Cette zone Natura 2000 est éloignée de la zone d'étude. Les connexions sont possibles uniquement via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Une connexion terrestre est également possible via le Val d'Allier.

		<p>Blanc, Busard des roseaux, <u>Busard Saint-Martin</u>, <u>Busard cendré</u>, Aigle botté, Balbuzard pêcheur, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Marouette ponctuée, Grue cendrée, <u>Oedicnème criard</u>, <u>Pluvier doré</u>, Chevalier sylvain, Grand-duc d'Europe, Hibou des marais, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Pic cendré, Pic noir, <u>Alouette lulu</u>, <u>Pipit rousseline</u>, Pie-grièche écorcheur, <u>Bruant ortolan</u>, Combattant varié, Mouette pygmée</p>	<p>Le lien écologique reste qualifié <b>de faible en raison de la distance par rapport au site du projet.</b></p>
<p>ZSC FR8301035</p>	<p><b>Vallées et côteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes</b> - 10 km</p>	<p><a href="#">Fiche descriptive de la Zone Natura 2000</a></p> <p><b>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » :</b></p> <p>Les habitats qui sont soulignés dans la liste ci-dessous sont ceux qui sont ainsi jugés potentiels sur la zone d'étude :</p> <p>1340 - Prés-salés intérieurs * (1.62 ha) 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (0 ha) 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (0.94 ha) 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (0.41 ha) 4030 - Landes sèches européennes (18.24 ha) 5120 - Formations montagnardes à Cytisus purgans (0 ha) 5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires (47 ha) 6110 - <u>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</u> * (1.29 ha) 6210 - <u>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)</u> (* sites d'orchidées remarquables) (497.95 ha) 6210 - <u>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)</u> (* sites d'orchidées remarquables) * (73.61 ha) 6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * (0 ha) 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (1.73 ha) 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin (2.23 ha) 6510 - <u>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</u> (23.42 ha) 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) * (0.02 ha)</p>	<p>Cette zone Natura 2000 est éloignée de la zone d'étude. Les connexions sont possibles uniquement via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est pour cette raison qualifié de <b>faible</b>.</p>

		<p>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (13.3 ha)  8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii (41.07 ha)  9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (0 ha)  9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * (3.65 ha)  91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (82.57 ha)  91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) (0.37 ha)</p> <p><b>Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE</b>  Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude :</p> <p><b>Amphibiens</b> : Triton crêté  <b>Insectes</b> : Cuivré des marais, Damier de la Succise, Bombyx Evérie, Cerf-volant  <b>Mammifères</b> : <u>Petit rhinolophe</u>, <u>Grand rhinolophe</u>, <u>Barbastelle d'Europe</u>, <u>Murin à oreilles échancrées</u>, <u>Grand Murin</u>, <u>Loutre d'Europe</u></p>	
<p>ZSC FR8301072</p>	<p><b>Val d'Allier Limagne Brivadoise</b> - 1,2 km</p>	<p><a href="#">Fiche descriptive de la Zone Natura 2000</a></p> <p><b>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » :</b>  Les habitats qui sont soulignés dans la liste ci-dessous sont ceux qui sont ainsi jugés potentiels sur la zone d'étude :</p> <p>3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (0.42 ha)  3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (0.02 ha)  3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (7.07 ha)  3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (24.6 ha)  3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. (12.34 ha)  <u>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) * (3.9 ha)</u>  6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (15.5 ha)</p>	<p>Cette zone Natura 2000 est proche de la zone d'étude. Les connexions terrestres ne sont toutefois possibles que via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est pour cette raison qualifié de <b>faible</b></p> <p><b>Pas de connexion hydraulique entre l'emprise du projet et l'Allier</b></p>

		<p><u>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (80.37 ha)</u></p> <p>91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (100.87 ha)</p> <p>91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris) (134.35 ha)</p> <p><b>Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE</b></p> <p>Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude :</p> <p><b>Amphibiens</b> : Triton crêté</p> <p><b>Insectes</b> : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Cerf-volant</p> <p><b>Mammifères</b> : <u>Petit rhinolophe</u>, <u>Grand rhinolophe</u>, <u>Barbastelle d'Europe</u>, <u>Murin à oreilles échancrées</u>, <u>Grand Murin</u>, Castor d'Eurasie, Loutre d'Europe</p> <p><b>Poissons</b> : Lamproie marine, Lamproie de Planer, Grande alose, Saumon de l'Atlantique, Chabot d'Auvergne, Bouvière, Toxostome</p>	
ZSC FR8301073	<b>Côteaux de Montlaison / la Garenne / Prés salés de Beaumont</b> - 2,6 km	<p><a href="#">Fiche descriptive de la Zone Natura 2000</a></p> <p><b>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » :</b></p> <p>Les habitats qui sont soulignés dans la liste ci-dessous sont ceux qui sont ainsi jugés potentiels sur la zone d'étude :</p> <p>1340 - Prés-salés intérieurs * (1.87 ha)</p> <p><u>6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi * (0.06 ha)</u></p> <p>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (36.33 ha)</p> <p><b>Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE</b></p> <p>Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude :</p> <p><u>Laineuse du Prunelier</u></p>	Cette zone Natura 2000 est relativement proche de la zone d'étude. Les connexions sont possibles uniquement via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est pour cette raison qualifié de <b>faible</b> .
ZSC FR8301083	<b>Saint-Beuzire</b> - 9,8 km	<p><a href="#">Fiche descriptive de la Zone Natura 2000</a></p> <p><b>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » :</b></p> <p>Les habitats qui sont soulignés dans la liste ci-dessous sont ceux qui sont ainsi jugés potentiels sur la zone d'étude :</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (0.51 ha)</p> <p><b>Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE</b></p>	Cette zone Natura 2000 est éloignée de la zone d'étude. Les connexions sont possibles uniquement via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est pour cette raison qualifié de <b>faible</b> .

		<p>Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude :</p> <p><u>Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Cuivré des marais</u></p>	
<p>ZSC FR8301067</p>	<p><b>Vallées et gîtes de la Siagne et du bas Alagnon</b> - 8,2 km</p>	<p><a href="#">Fiche descriptive de la Zone Natura 2000</a></p> <p><b>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels :</b></p> <p>Les habitats qui sont soulignés dans la liste ci-dessous sont ceux qui sont ainsi jugés potentiels sur la zone d'étude :</p> <p>3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p. (1.95 ha)</p> <p>4030 - Landes sèches européennes (72.68 ha)</p> <p>5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires (0.11 ha)</p> <p><u>6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i> * (0.08 ha)</u></p> <p><u>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) * (285.72 ha)</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (0.38 ha)</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (7.08 ha)</p> <p><u>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) (248.72 ha)</u></p> <p>6520 - Prairies de fauche de montagne (2.51 ha)</p> <p>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (31.13 ha)</p> <p>8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> (78.68 ha)</p> <p>9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robri-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) (794.76 ha)</p> <p>9130 - Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> (373.03 ha)</p> <p>9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i> (1.79 ha)</p> <p>9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> (34.27 ha)</p> <p>9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> * (3.86 ha)</p> <p>91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) * (23.09 ha)</p> <p>9410 - Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>) (0.31 ha)</p>	<p>Cette zone Natura 2000 est éloignée de la zone d'étude. Les connexions sont possibles uniquement via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est pour cette raison qualifié de <b>faible</b>.</p>

		<p><b><u>Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE</u></b></p> <p>Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude :</p> <p><b>Invertébrés</b> : Mulette épaisse, Écrevisse à pieds blancs</p> <p><b>Mammifères</b> : <u>Petit rhinolophe</u>, <u>Grand rhinolophe</u>, <u>Barbastelle d'Europe</u>, <u>Murin à oreilles échancrées</u>, <u>Murin de Bechstein</u>, <u>Grand Murin</u>, Loutre d'Europe</p> <p><b>Plantes</b> : Buxbaumie verte</p> <p><b>Poissons</b> : Lamproie de Planer, Saumon de l'Atlantique</p>	
ZSC FR8301082	Lacs d'Espalem et de Lorlanges - 6,4 km	<p><a href="#">Fiche descriptive de la Zone Natura 2000</a></p> <p><b><u>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels :</u></b></p> <p>Les habitats qui sont soulignés dans la liste ci-dessous sont ceux qui sont ainsi jugés potentiels sur la zone d'étude :</p> <p>3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (0.01 ha)</p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (1.91 ha)</p> <p>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) * (4.21 ha)</p> <p><u>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (14.67 ha)</u></p> <p><b><u>Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE</u></b></p> <p>Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude :</p> <p>Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Cuivré des marais</p>	Cette zone Natura 2000 est éloignée de la zone d'étude. Les connexions sont possibles uniquement via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est pour cette raison qualifié de <b>faible</b> .
ZSC FR8301038	Val d'Allier - Alagnon - 6,2 km	<p><a href="#">Fiche descriptive de la Zone Natura 2000</a></p> <p><b><u>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels :</u></b></p> <p>Les habitats qui sont soulignés dans la liste ci-dessous sont ceux qui sont ainsi jugés potentiels sur la zone d'étude :</p> <p>1340 - Prés-salés intérieurs * (1.25 ha)</p> <p>3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (0.48 ha)</p> <p>3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (0.52 ha)</p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (15.07 ha)</p>	Cette zone Natura 2000 est éloignée de la zone d'étude. Les connexions sont possibles via le val d'Allier ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b> .

		<p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (8.26 ha)  3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p. (8.91 ha)  <u>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (20.1 ha)</u>  6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * (0.02 ha)  6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (16.5 ha)  <u>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (82.97 ha)</u>  7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) * (0.06 ha)  8210 - Pententes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (0.01 ha)  8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii (1.53 ha)  91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (199.87 ha)  91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris) (792.95 ha)</p> <p><b><u>Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE</u></b>  Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude :  <b>Amphibiens</b> : Sonneur à ventre jaune  <b>Invertébrés</b> : Mulette épaisse, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Cerf-volant  <b>Mammifères</b> : <u>Petit rhinolophe</u>, <u>Grand rhinolophe</u>, <u>Barbastelle d'Europe</u>, <u>Grand Murin</u>, Castor d'Eurasie, Loutre d'Europe  <b>Poissons</b> : Lamproie marine, Lamproie de Planer, Grande alose, Saumon de l'Atlantique, Bavard, Bouvière, Toxostome</p>	
<p>ZSC FR8302038</p>	<p><b>Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des Vallées du Cé et de l'Auzon</b> - 4,8 km</p>	<p><a href="#">Fiche descriptive de la Zone Natura 2000</a></p> <p><b><u>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels :</u></b>  Les habitats qui sont soulignés dans la liste ci-dessous sont ceux qui sont ainsi jugés potentiels sur la zone d'étude :</p>	<p>Cette zone Natura 2000 est éloignée de la zone d'étude. Les connexions semblent limités à l'exception d'un lien via l'Allier permettant de rejoindre les rivières en aval du site. Le lien écologique est pour cette raison qualifié de <b>faible</b>.</p>

		<p>5110 - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) (0.3 ha)          6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (2.2 ha)          6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (0.2 ha)          8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (0.02 ha)          9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robri-petraeae ou Ilici-Fagenion) (6.5 ha)          91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (35.1 ha)</p> <p><b><u>Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE</u></b>          Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude :          Écrevisse à pattes blanches</p>	
<p>ZSC FR8301074</p>	<p><b>Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac</b> - 9,8 km</p>	<p><a href="#">Fiche descriptive de la Zone Natura 2000</a></p> <p><b><u>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiels :</u></b>          Les habitats qui sont soulignés dans la liste ci-dessous sont ceux qui sont ainsi jugés potentiels sur la zone d'étude :          2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis (0.01 ha)          3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (0.08 ha)          3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum (6.43 ha)          3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (1.22 ha)          3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. (0.54 ha)          4030 - Landes sèches européennes (0.5 ha)          5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires (0.04 ha)          6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) (121.19 ha)          6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (5.91 ha)  <u>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (223.5 ha)</u>          8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (1.11 ha)</p>	<p>Cette zone Natura 2000 est éloignée de la zone d'étude. Les connexions sont possibles via le val d'Allier ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b></p>

		<p>8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii (11.67 ha)  9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) (0.4 ha)  9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (3.09 ha)  9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * (0.08 ha)  91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (7.83 ha)  91F0 - Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) (77.53 ha)</p> <p><b><u>Espèces visées à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE</u></b>  Les espèces qui sont soulignées dans la liste ci-dessous sont celles qui sont ainsi jugées potentielles sur la zone d'étude :</p> <p><b>Amphibiens</b> : Sonneur à ventre jaune  <b>Insectes</b> : Cordulie à corps fin, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Cerf-volant, Grand Capricorne  <b>Mammifères</b> : <u>Petit rhinolophe</u>, <u>Grand rhinolophe</u>, <u>Barbastelle d'Europe</u>, <u>Murin à oreilles échancrées</u>, <u>Grand Murin</u>, Loutre d'Europe  <b>Poissons</b> : Lamproie marine, Saumon de l'Atlantique, Chabot d'Auvergne, Toxostome</p>	
--	--	---	--

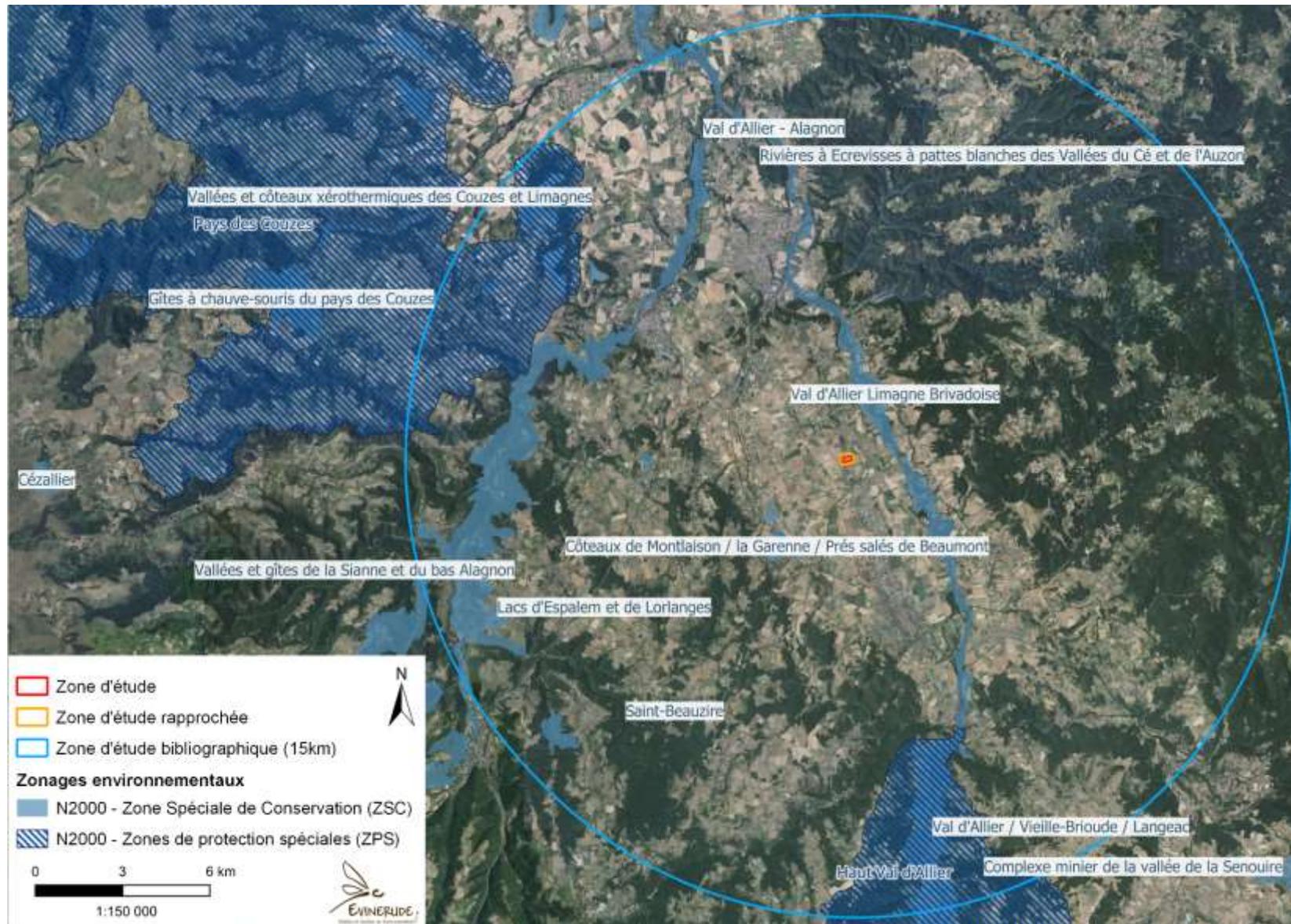


Figure 9 : Cartographie des sites Natura 2000

### 2.1.3 Terrain acquis ou géré par un Conservatoire d’Espaces Naturels

Les Conservatoires d’Espaces Naturels (CEN) sont des structures associatives ayant pour objectif la préservation de la biodiversité et des espaces naturels en France. Leur action réside essentiellement sur de la maîtrise foncière et d’usages de sites naturels. Les 23 CEN français gèrent un réseau de 4 400 sites naturels couvrant plus de 300 000 ha. L’ensemble des sites acquis ou gérés par un CEN s’appuient sur des protections réglementaires et/ou présentent une gestion en faveur de la conservation de la biodiversité mais également dans enjeux sociaux économique.

Ainsi, les sites acquis ou gérés par les CEN présentent des enjeux écologiques forts qu’il est nécessaire de prendre en compte dans l’aménagement du territoire.

**Deux terrains gérés et six terrains acquis par un Conservatoire d’Espaces Naturels sont situés au sein de l’aire d’étude bibliographique.**

Tableau 5 : Liste des terrains du Conservatoire du littoral présents au sein de l’aire d’étude bibliographique

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Lien écologique
CEN (sites acquis) FR1505289	<b>Val d’Allier à Azerat rive droite</b> - 1,4 km	Ce site CEN est relativement éloigné de la zone d’étude. Les connexions sont possibles via l’Allier et sa ripisylve ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>
CEN (sites acquis) FR1505338	<b>Val d’Allier à Vergongheon</b> - 2,7 km	Ce site CEN est relativement éloigné de la zone d’étude. Les connexions sont possibles via l’Allier et sa ripisylve ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>
CEN (sites acquis) FR1505352	<b>Val d’Allier à Cohade</b> - 2 km	Ce site CEN est relativement éloigné de la zone d’étude. Les connexions sont possibles via l’Allier et sa ripisylve ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>
CEN (sites acquis) FR1504986	<b>Val d’Allier - méandre de precaille - parcelle acquise en maitrise foncière</b> - 3,4 km	Ce site CEN est relativement éloigné de la zone d’étude. Les connexions sont possibles via l’Allier et sa ripisylve ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>
CEN (sites acquis) FR1504981	<b>Val d’Allier - méandre des granges</b> - 2,5 km	Ce site CEN est relativement éloigné de la zone d’étude. Les connexions sont possibles via l’Allier et sa ripisylve ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>
CEN (sites acquis) FR1505092	<b>Val d’Allier à Azerat rive gauche - parcelle acquise en maitrise foncière</b> - 1,3 km	Ce site CEN est relativement éloigné de la zone d’étude. Les connexions sont possibles via l’Allier et sa ripisylve ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>

CEN (sites gérés) 43001	<b>Val d'Allier - méandre de precaille - parcelle en maitrise d'usage</b> - 3,8 km	Ce site CEN est relativement éloigné de la zone d'étude. Les connexions sont possibles via l'Allier et sa ripisylve ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>
CEN (sites gérés) 43013	<b>Pre sale de Beaumont</b> - 3,4 km	Ce site CEN est relativement éloigné de la zone d'étude. Les connexions sont possibles via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>
CEN (sites acquis) FR1505289	<b>Val d'Allier à Azerat rive droite</b> - 1,4 km	Ce site CEN est relativement éloigné de la zone d'étude. Les connexions sont possibles via l'Allier et sa ripisylve ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>
CEN (sites acquis) FR1505338	<b>Val d'Allier à Vergongheon</b> - 2,7 km	Ce site CEN est relativement éloigné de la zone d'étude. Les connexions sont possibles via l'Allier et sa ripisylve ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>

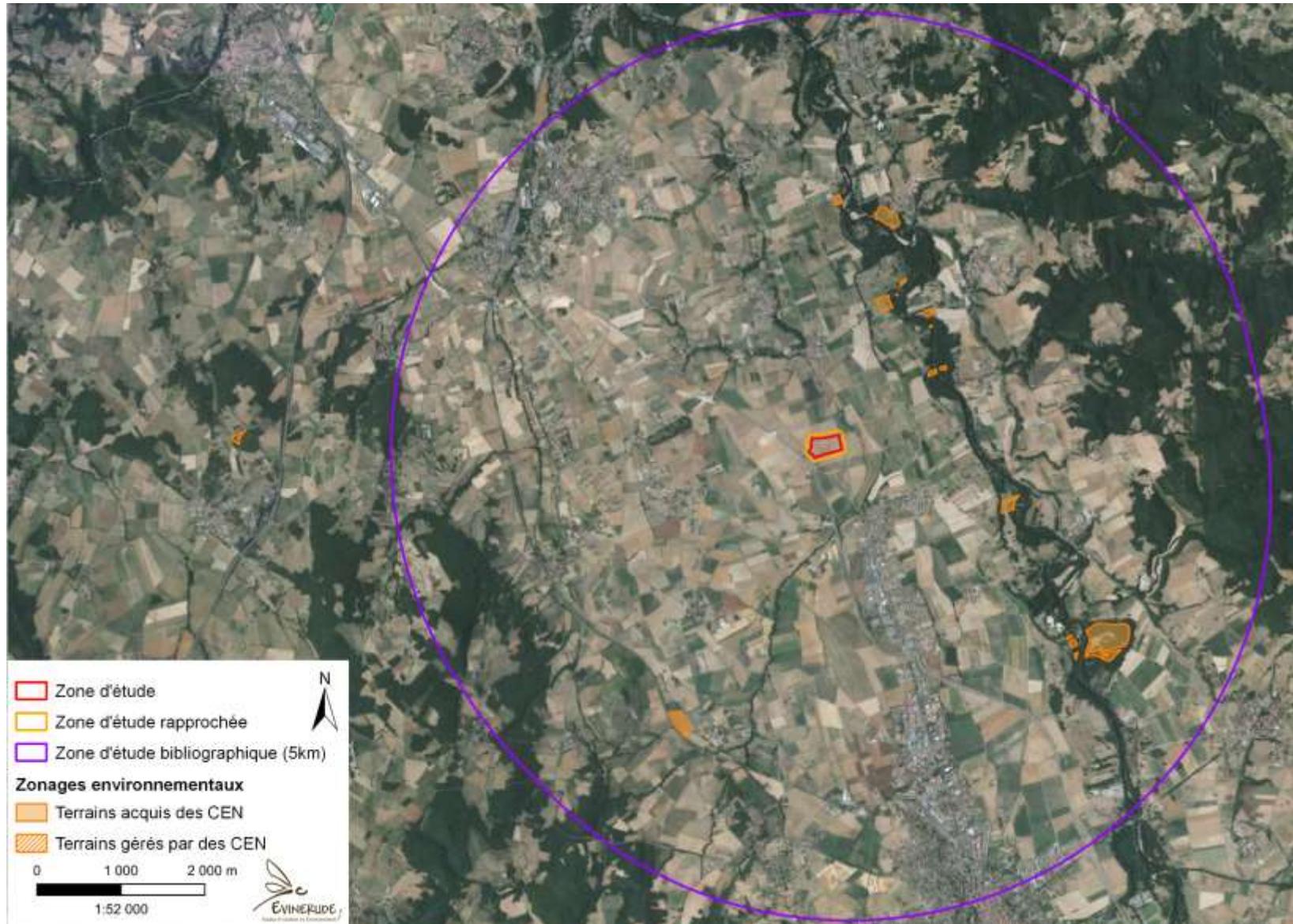


Figure 10 : Terrains des Conservatoires d'espaces naturels présents dans l'aire d'étude bibliographique

#### 2.1.4 Parc Naturel Régional (PNR)

Les parcs naturels français sont des espaces naturels classés du fait de leur richesse naturelle, culturelle et paysagère exceptionnelle.

Les **Parcs Nationaux** (PN) contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature.

Les **Parcs Naturels Régionaux** (PNR) sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Sont classés "Parc naturel régional" les territoires à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Un Parc Naturel Régional est présent dans l'aire d'étude bibliographique. Il s'agit du **PNR Livradois-Forez** (FR8000019).

Tableau 5 : Synthèse des Parc Nationaux présents au sein de l'aire d'étude bibliographique

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Connectivité
PNR FR8000019	Livradois-Forez - 2,2km	<a href="https://www.parc-livradois-forez.org/">https://www.parc-livradois-forez.org/</a>	Ce PNR est relativement éloigné de la zone d'étude. Les connexions sont possibles via l'Allier et sa ripisylve ou bien via une continuité de milieux agricoles ouverts, peu favorable au déplacement des espèces de faune comme de flore. Le lien écologique est qualifié de <b>faible</b>

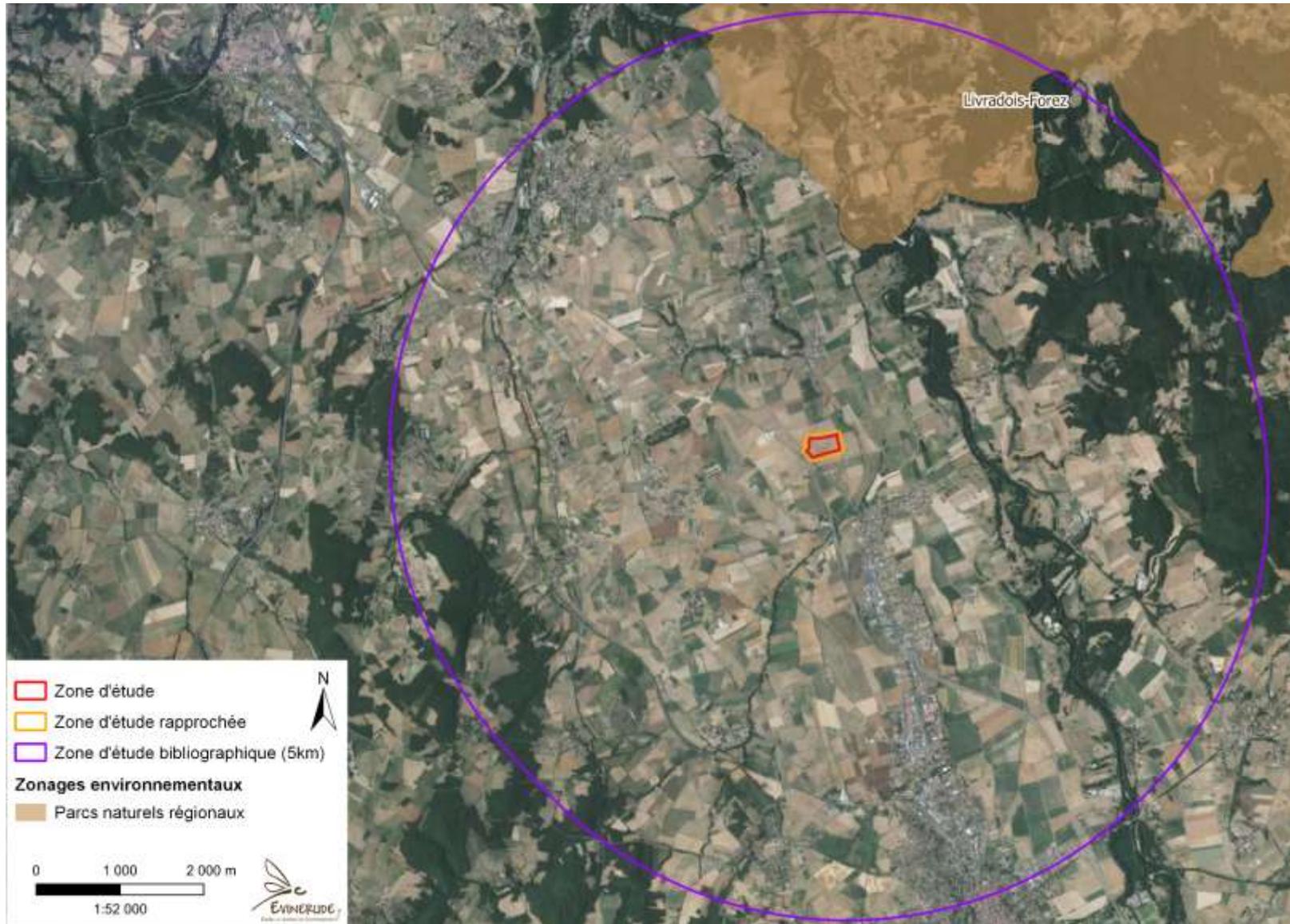


Figure 11 : PNR présent au sein de l'aire d'étude bibliographique

## 2.1.5 Zones humides

Les zones humides remplissent des fonctions essentielles au maintien des équilibres écologiques et rendent des services à la collectivité. Selon l'article L211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont définies comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles au moins une partie de l'année ». Selon leur état de conservation, les zones humides assurent tout ou au moins une partie des trois grandes fonctionnalités suivantes :

- **Régulation des régimes hydrologiques** : les zones humides retardent globalement le ruissellement des eaux de pluies et le transfert immédiat des eaux superficielles vers l'aval du bassin versant. Telles des éponges, elles "absorbent" momentanément l'excès d'eau puis le restituent progressivement lors des périodes de sécheresse. Elles permettent, pour une part variable suivant les sites, la réduction de l'intensité des crues, et soutiennent les débits des cours d'eau, sources et nappes en période d'étiage.
- **Autoépuration et protection de la qualité des eaux** : les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur des eaux souterraines ou superficielles.
- **Réservoir biologique** : espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides présentent une potentialité biologique souvent plus élevée que les autres milieux. Lorsqu'elles sont peu anthropisées, de nombreuses espèces végétales et animales y vivent de façon permanente ou transitoire. Elles assurent ainsi des fonctions d'alimentation, de reproduction, mais aussi de refuge. C'est pourquoi leur sauvegarde est une obligation légale qui relève de l'intérêt général.

Le SDAGE préconise la préservation de ces périmètres et le retour du bon état écologique des masses d'eau. Si toutefois, un projet venait impacter une zone humide, une compensation représentant 2 fois la zone impactée devrait être mise en place.

**12 périmètres de zones humides sont présents au sein de l'aire d'étude bibliographique (5km).** Ces périmètres n'interceptent pas la zone d'étude et aucun lien direct ne permet de les relier entre eux.

Tableau 6 : Liste des zones humides présentes au sein de l'aire d'étude bibliographique

Numéro	Type d'habitat	Surface (ha)
rpdbh_1415760	Annexes alluviales	1.34
rpdbh_1415761	Annexes alluviales	4.27
rpdbh_1415843	Source et pré salés	4.07
rpdbh_1417763	Annexes alluviales	17.74
5657	-	1.227
5659	-	0.89
5660	-	0.538
5661	-	1.269
5662	-	1.178
5668	-	1.917
5673	-	2.017
5674	-	1.155

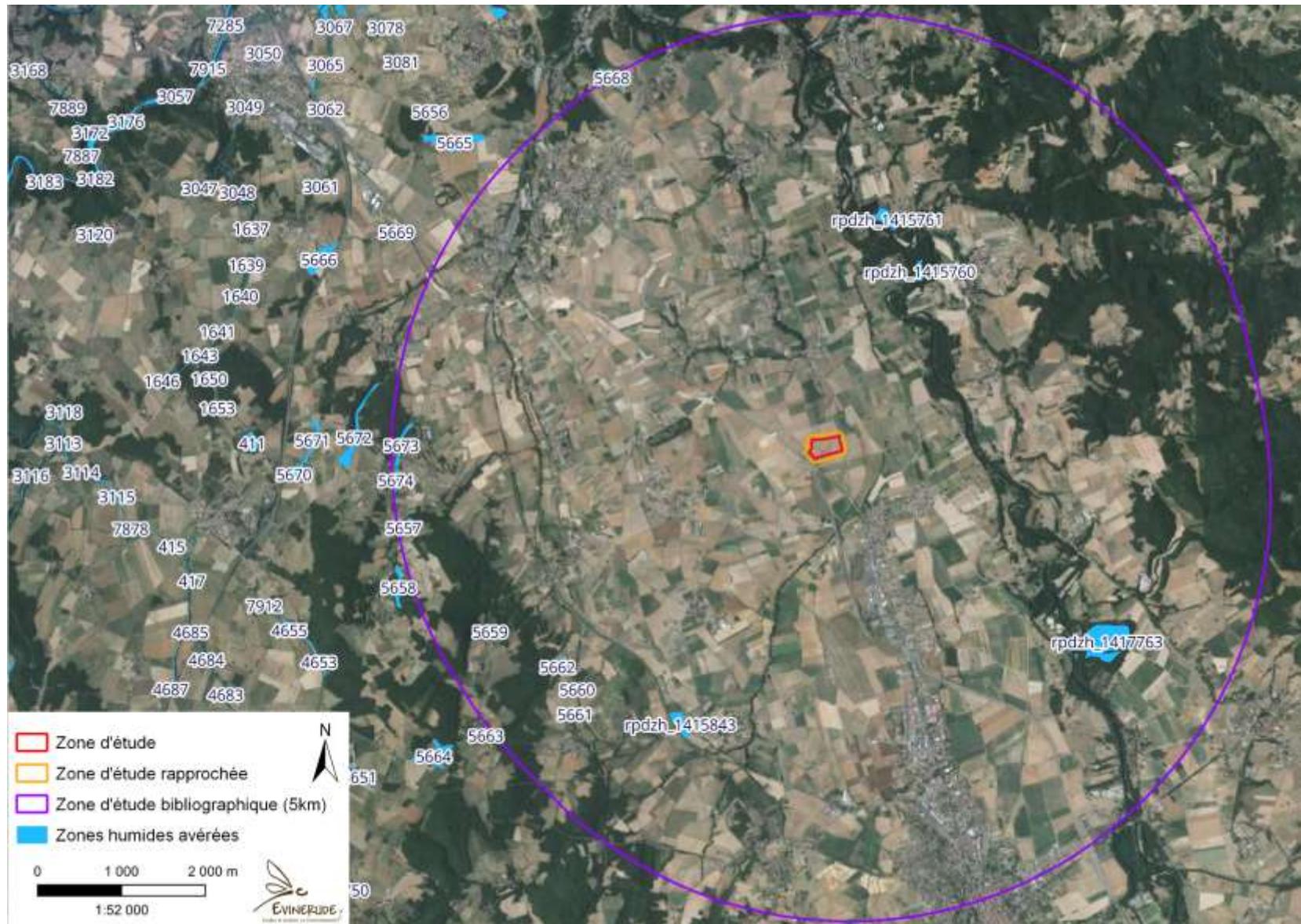


Figure 12 : Localisation des zones humides au sein de l'aire d'étude bibliographique

Concernant la zone d'étude, la pré-localisation des zones humides a été effectuée à partir des données disponibles sur <http://sig.reseau-zones-humides.org/>. D'après ces données, le site d'étude ne se trouve pas au sein de milieux ayant une probabilité d'être humide. **Il n'existe donc à priori pas d'enjeu porté sur les zones humides au sein du site d'étude.**

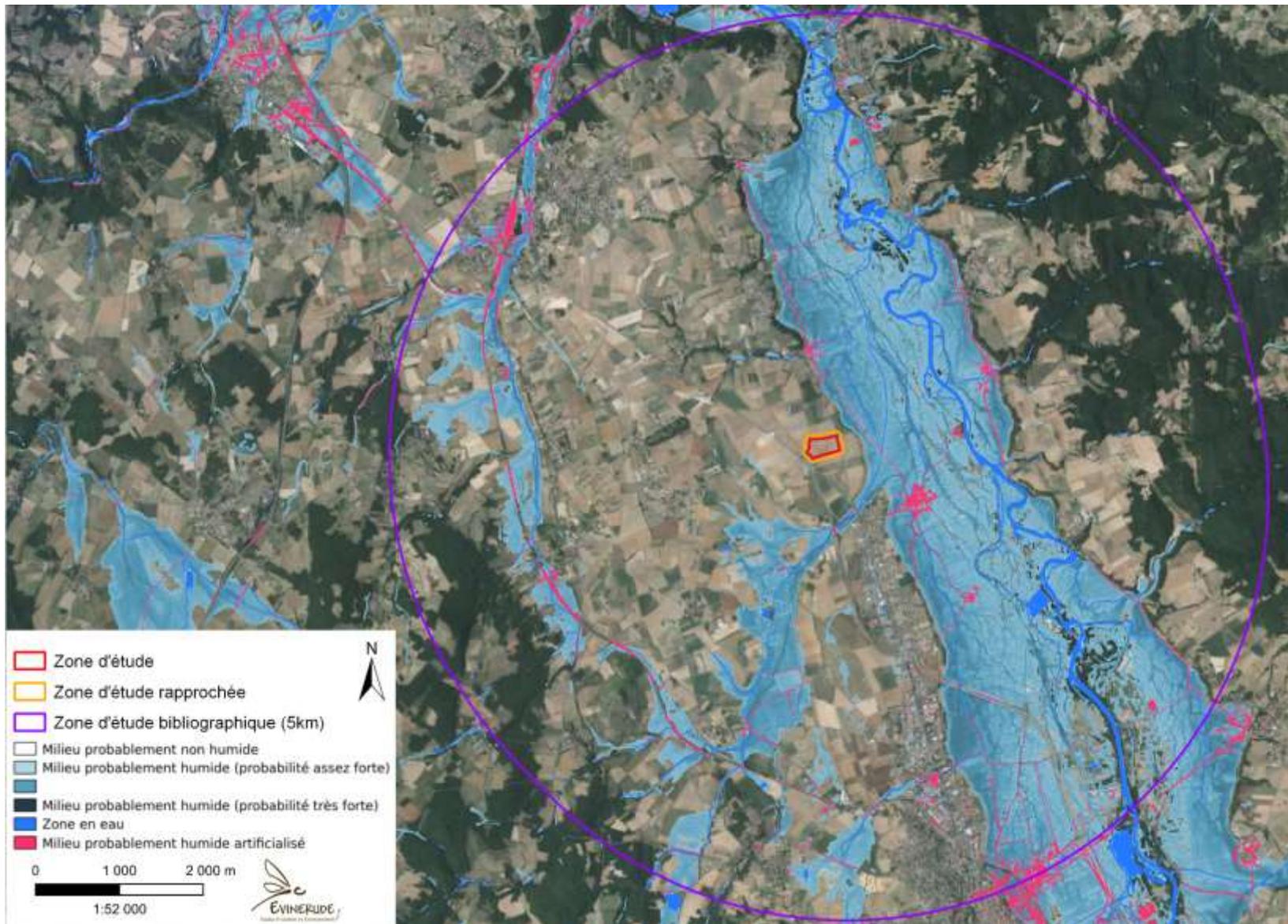


Figure 13 : Localisation des zones humides potentielles au sein de l'aire d'étude bibliographique

## 2.1.6 Autres périmètres

Aucun autre périmètre de type Réserve Naturelle, ENS ou Réserve de Biosphère n'est connu au sein de l'aire d'étude bibliographique.

## 2.1.7 Synthèse des zonages environnementaux

Tableau 7 : Synthèse des zonages environnementaux recensés au sein de l'aire d'étude bibliographique

Intitulé	Numéro	Distance au projet	Lien écologique
<b>ZNIEFF de type 1</b>			
L'ALLIER ENTRE BRIOUDE ET BRASSAC	830020018	1,1 km	Faible
SABLIERES DE LAROCHE	830020322	2,9 km	Faible
PRE SALE DE BEAUMONT	830020277	3,3 km	Faible
COTEAUX DE MONTLAISSON, LA GARENNE, ROCHEFAITE	830016067	2,5 km	Faible
LES GREISES ET LA GARENNE	830020302	5 km	Faible
MARE DE BARD	830020323	1 km	Faible
<b>ZNIEFF de type 2</b>			
LIT MAJEUR DE L'ALLIER MOYEN	830007463	0,3 km	Faible
<b>ZPS</b>			
Haut Val d'Allier	FR8312002	9,7 km	Faible
Pays des Couzes	FR8312011	10,7 km	Faible
<b>ZSC</b>			
Vallées et côteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes	FR8301035	10 km	Faible
Val d'Allier Limagne Brivadoise	FR8301072	1,2 km	Faible
Côteaux de Montlaison / la Garenne / Prés salés de Beaumont	FR8301073	2,6 km	Faible
Saint-Beauzire	FR8301083	9,8 km	Faible
Vallées et gîtes de la Sianne et du bas Alagnon	FR8301067	8,2 km	Faible
Lacs d'Espalem et de Lorlanges	FR8301082	6,4 km	Faible
Val d'Allier - Alagnon	FR8301038	6,2 km	Faible
Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des Vallées du Cé et de l'Auzon	FR8302038	4,8 km	Faible
Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac	FR8301074	9,8 km	Faible
<b>PNR</b>			
Livradois-Forez	FR8000019	2,2km	Faible
<b>CEN</b>			
Val d'allier a azerat rive droite	FR1505289	1,4 km	Faible
Val d'allier a vergongheon	FR1505338	2,7 km	Faible
Val d'allier a cohade	FR1505352	2 km	Faible
Val d'allier - meandre de precaille - parcelle acquise en maitrise foncière	FR1504986	3,4 km	Faible
Val d'allier - meandre des granges	FR1504981	2,5 km	Faible
Val d'allier a azerat rive gauche - parcelle acquise en maitrise foncière	FR1505092	1,3 km	Faible
Val d'allier - meandre de precaille - parcelle en maitrise d'usage	43001	3,8 km	Faible
Pre sale de beaumont	43013	3,4 km	Faible
Val d'allier a azerat rive droite	FR1505289	1,4 km	Faible
Val d'allier a vergongheon	FR1505338	2,7 km	Faible

Zones humides	Numéro	Superficie (ha)	-
Annexes alluviales	rpdzh_1415760	1.34	-
Annexes alluviales	rpdzh_1415761	4.27	-
Source et pré salés	rpdzh_1415843	4.07	-
Annexes alluviales	rpdzh_1417763	17.74	-
-	5657	1.227	-
-	5659	0.89	-
-	5660	0.538	-
-	5661	1.269	-
-	5662	1.178	-
-	5668	1.917	-
-	5673	2.017	-
-	5674	1.155	-

**La zone d'étude n'intercepte aucun zonage environnemental. L'aire d'étude bibliographique intercepte quant à elle plusieurs ZNIEFF (six de type 1 et une de type 2), des sites Natura 2000 (deux ZPS et neuf ZSC), un PNR, dix terrain CEN.**

**Les liens écologiques entre la zone d'étude et ces zonages est limité dans la plupart des cas en raison d'un contexte agricole très marqué. Ces milieux ouverts offrent peu d'axes de déplacement pour la plupart des espèces. Nous noterons cependant la proximité relative de l'Allier et de sa ripisylve offrant une connectivité intéressante à une échelle plus large. Toutefois les milieux agricoles séparant le site du val d'Allier limite les échanges possibles.**

## 2.2 Fonctionnement écologique du territoire : les Trames Verte et Bleue

### 2.2.1 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET, nouveau schéma transversal et intégrateur, dont l'élaboration a été confiée au Conseil régional, a été créé par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe. Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040 a été adopté le 30 juin 2022. Il dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire.

Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCoT et, à défaut, des plans locaux d'urbanisme, des cartes communales, des plans de déplacements urbains, des plans climat-énergie territoriaux et des chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte, alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

Ainsi, le SRADDET fixe les priorités régionales en termes :

- d'équilibre et d'égalité des territoires,
- de désenclavement des territoires ruraux,
- d'habitat,
- de gestion économe de l'espace,
- d'implantation des infrastructures d'intérêt régional,
- d'intermodalité et développement des transports,
- de maîtrise et valorisation de l'énergie,
- de lutte contre le changement climatique,
- de pollution de l'air,
- **de prévention et restauration de la biodiversité,**
- et de prévention et gestion des déchets.

Le SRADDET vient se substituer à compter de son approbation aux schémas préexistants suivants : schéma régional climat air énergie (SRCAE), schéma régional de l'intermodalité, plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

La zone d'étude ne se situe au sein d'aucun élément de la trame verte et bleue mis en évidence par le SRADDET. Nous noterons toutefois sa proximité avec un corridor thermophile en pas japonais à l'ouest ainsi qu'un espace perméable lié aux milieux terrestres à l'est. Toutefois aucune connexion avec ces éléments n'est présente au sein de la zone d'étude

**Ainsi, les enjeux en termes de trame verte et bleue sont jugés très faible la zone d'étude ne prenant en compte aucun élément constitutif de ces dernières.**



### 2.2.2 Le Schéma de Cohérence Territorial

L'objectif du SCoT est de définir une stratégie globale d'aménagement du territoire, pour une période de 15 à 20 ans. Porté par les élus locaux, il donne un cadre de référence et de cohérence à toutes les politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme menées sur son territoire en matière notamment : d'habitat, de transport et de mobilité, de développement économique et commercial, d'organisation de l'espace et d'équipement, d'environnement.

Il est l'expression d'une volonté politique locale de préparer collectivement l'avenir du territoire.

Les orientations du SCoT vis-à-vis des trames vertes et bleues visent à protéger et mettre en valeur les espaces environnementaux sensibles. Il demande ainsi aux PLU de décliner localement l'identification de leurs corridors dans lesquels les constructions de bâtiments seront interdites et les voies de circulation fortement déconseillées ; si des voiries devaient y être implantées, une évaluation environnementale devrait être conduite et des mesures seraient prises pour garantir le passage de la faune.

**La commune de Cohade ne fait partie d'aucun Schéma de Cohérence Territorial à l'heure actuelle.**

### 2.2.3 Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La commune de Cohade fait partie de PLUi Brioude Sud Auvergne approuvé en 2006.

Les parcelles concernées par le présent pré diagnostic se situent sur des « Zone à urbaniser bloquée ». Nous noterons qu'elles se situent dans un contexte agricole avec uniquement des parcelles alentours classées comme « Zone agricole ».

La Trame Verte et Bleue du PLUi localise le site comme si situant dans une « zone agricole défavorable » et à proximité directe d'une « rupture de continuité » de la trame verte. L'intérêt de la zone d'étude au sein des continuités écologiques locales est donc très limité au regard de ces éléments.

**Ainsi, les enjeux en termes de trame verte et bleue selon le PLUi sont qualifiés de très faibles en raison du caractère de zone agricole défavorable et la présence d'une rupture de continuité à proximité.**

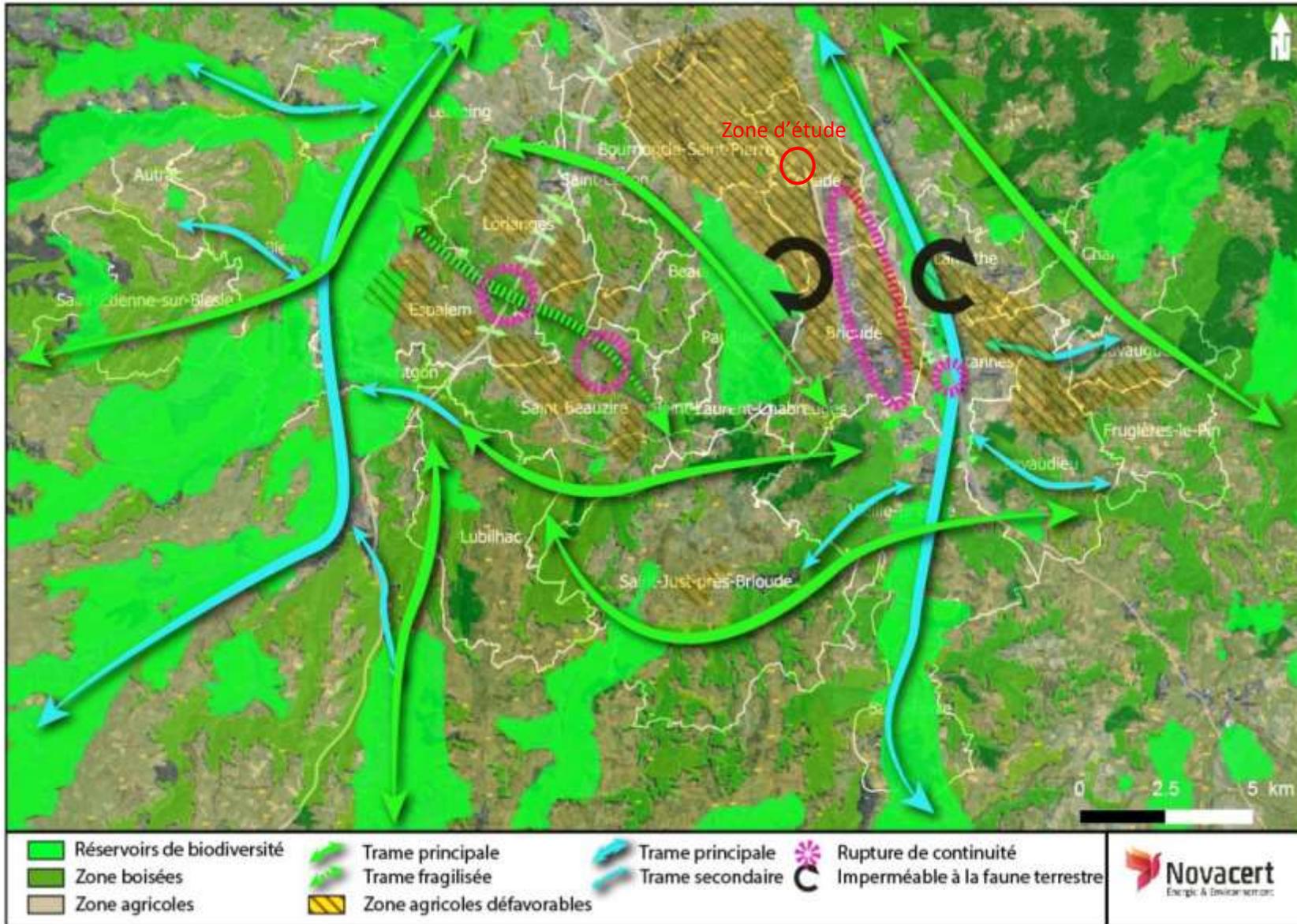


Figure 15 : cartographie de la TVB à l'échelle du PLUi

## 2.3 Diagnostic écologique

### 2.3.1 Habitats naturels de la zone d'étude

#### 2.3.1.1 Description des habitats

Le présent diagnostic est établi grâce à une analyse croisée de la bibliographie, des orthophotographies et des deux campagnes de terrain réalisées le 02/04/2024 et le 20/06/2024.

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit dans un contexte agricole composée essentiellement de parcelles en grandes cultures. La zone d'étude est principalement composée d'une parcelle cultivée.



Figure 16 : Habitats de la zone d'étude

8 habitats regroupés en 3 unités ont été identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée.

- **Milieux humides herbacés** : Fossé et Jonchaie haute ;
- **Milieux arbustifs** : Haie arbustive, Formation de Robiniers ;
- **Milieux anthropiques** : Végétation herbacée des bords de route, Monoculture intensive, Chemin, Route, Fossé.

Tableau 8 : Description des habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée

Intitulé (CCB)	Habitat élémentaire EUNIS - Description générale	Surface Longueur Pourcentage de la zone d'étude rapprochée	Description <i>in situ</i>	Justification de l'intérêt écologique	Enjeu de conservation
<b>Milieux humides herbacés</b>					
Fossé et Jonchaie haute (89.22 x 53.5)	J5.41 - Canaux d'eau non salée complètement artificiels Correspond aux fossés et canaux anthropiques.	553 m	Cette mosaïque se développe au sein des fossés bordant la route à l'Est de la zone d'étude. <b>Cortège floristique :</b> <b>Strate herbacée :</b> <u>Jonc glauque</u> ( <i>Juncus inflexus</i> ), <u>Liseron des haies</u> ( <i>Convolvulus sepium</i> ).	Zone humide floristique <sup>1</sup>	Modéré
	D5.3 - Zones marécageuses dominées par <i>Juncus effusus</i> ou d'autres grands <i>Juncus</i> Populations de grandes espèces du genre <i>Juncus</i> envahissant des zones marécageuses fortement pâturées ou piétinées, ou (avec <i>Juncus effusus</i> ) des bas-marais acides et des tourbières hautes eutrophisées, notamment dans le voisinage de colonies d'oiseaux.				
<b>Milieux arbustifs</b>					
Haie arbustive (84.2)	FA.3 - Haies d'espèces indigènes riches en espèces Haies composées principalement d'espèces locales avec en moyenne au moins cinq espèces ligneuses indigènes sur 25 m de long. Les arbrisseaux comme <i>Rubus fruticosus</i> ou les espèces grimpantes comme <i>Clematis vitalba</i> ou <i>Hedera helix</i> n'entrent pas dans la composition de ces haies. En Europe occidentale, beaucoup de ces haies sont probablement d'origine médiévale.	1 690 m <sup>2</sup> 1,3 %	Il s'agit de tronçons de haies bordant le chemin à l'Ouest de la zone d'étude et également développés à l'Est entre deux parcelles. <b>Cortège floristique :</b> <b>Strate arbustive :</b> <u>Aubépine monogyne</u> ( <i>Crataegus monogyna</i> ), <u>Prunelier</u> ( <i>Prunus spinosa</i> ), <u>Frêne commun</u> ( <i>Fraxinus excelsior</i> ), <u>Chêne pédonculé</u> ( <i>Quercus robur</i> ), <u>Eglantier</u> ( <i>Rosa canina</i> ).	Cet habitat arbustif ne représente pas d'enjeu particulier.	Faible
Formation de robiniers (83.324)	G1.C3 - Plantations de <i>Robinia</i> Plantations et formations spontanées de <i>Robinia pseudoacacia</i> .	185 m <sup>2</sup> 0,2 %	Il s'agit d'une formation monospécifique dominée par une espèce exotique envahissante présente en bordure de chemin à l'Ouest de la zone d'étude rapprochée. <b>Cortège floristique :</b> <b>Strate arbustive :</b> <u>Robinier faux-acacia</u> ( <i>Robinia pseudoacacia</i> ).	Cet habitat arbustif composé uniquement d'une espèce exotique envahissante ne représente qu'un très faible intérêt floristique.	Très faible
<b>Milieux anthropiques</b>					
Végétation herbacée des bords de route (87.2)	E5.12 - Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées Communautés de plantes pionnières, introduites ou nitrophiles colonisant des terrains vagues, des milieux naturels ou semi-naturels perturbés, des bords de routes et d'autres espaces interstitiels ou terrains perturbés dans les domaines arctique, boréal, néomoral, méditerranéen, steppique, désertique ou tropical du Paléarctique.	3 759 m <sup>2</sup> 2,9 %	Il s'agit des formations qui se développent en bord de route et de chemin subissant un entretien régulier. <b>Cortège floristique :</b> <b>Strate herbacée :</b> <u>Lamier hybride</u> ( <i>Lamium hybridum</i> ), <u>Dactyle aggloméré</u> ( <i>Dactylis glomerata</i> ), <u>Céaiste aggloméré</u> ( <i>Cerastium glomeratum</i> ), <u>Pâturin annuel</u> ( <i>Poa annua</i> ), <u>Ortie dioïque</u> ( <i>Urtica dioica</i> ), <u>Pissenlit</u> ( <i>Taraxacum officinalis</i> ), <u>Euphorbe réveil matin</u> ( <i>Euphorbia helioscopia</i> ).	Cet habitat anthropique ne représente qu'un très faible intérêt floristique du fait de la très faible diversité spécifique qu'il comporte.	Très faible
Monoculture intensive (82.11)	I1.1 - Monocultures intensives Céréales et autres cultures occupant de grandes surfaces d'un seul tenant, dans des paysages d'openfields.	120 185 m <sup>2</sup> 92,5 %	Il s'agit des parcelles cultivées qui occupent la quasi-totalité de la zone d'étude et la zone d'étude rapprochée.	Cet habitat anthropique ne représente qu'un très faible intérêt floristique du fait de la très faible diversité spécifique qu'il comporte.	Très faible
Chemin (86)	J4 - Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure	1 435 m <sup>2</sup> 1,1 %	Il s'agit du chemin qui borde l'Ouest de la zone d'étude.	Cet habitat d'origine anthropique ne représente aucun intérêt floristique.	Nul

Route (86)	Comprend les routes, les parkings, les voies ferroviaires, les chemins pavés, les tarmacs, les zones portuaires et les surfaces dures utilisées pour les loisirs.	2 617 m <sup>2</sup> 2,0 %	Il de la route qui borde l'Est de la zone d'étude	Cet habitat d'origine anthropique ne représente aucun intérêt floristique.	Nul
Fossé (89.22)	J5.41 - Canaux d'eau non salée complètement artificiels Correspond aux fossés et canaux anthropiques.	1 133 m	Il s'agit des fossés qui bordent la route et les chemins.	Cet habitat d'origine anthropique ne possède pas de végétation hygrophile et donc ne représente qu'un très faible intérêt floristique.	Très faible

1 : selon l'arrêté du 1er octobre 2009 (modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides)

2 : EEE = Espèce exotique envahissante

Cortège floristique : en gras = espèces dominantes ; souligné = espèces indicatrices de l'habitat ; en vert : espèce exotique envahissante ; en violet : espèce patrimoniale

Tableau 9 : Illustrations des habitats naturels et anthropiques du site d'étude



Monoculture intensive



Haie arbustive



Formation de robiniers



Fossé et Jonchaie haute



Fossé



Végétation herbacée des bords de route



Chemin



Route

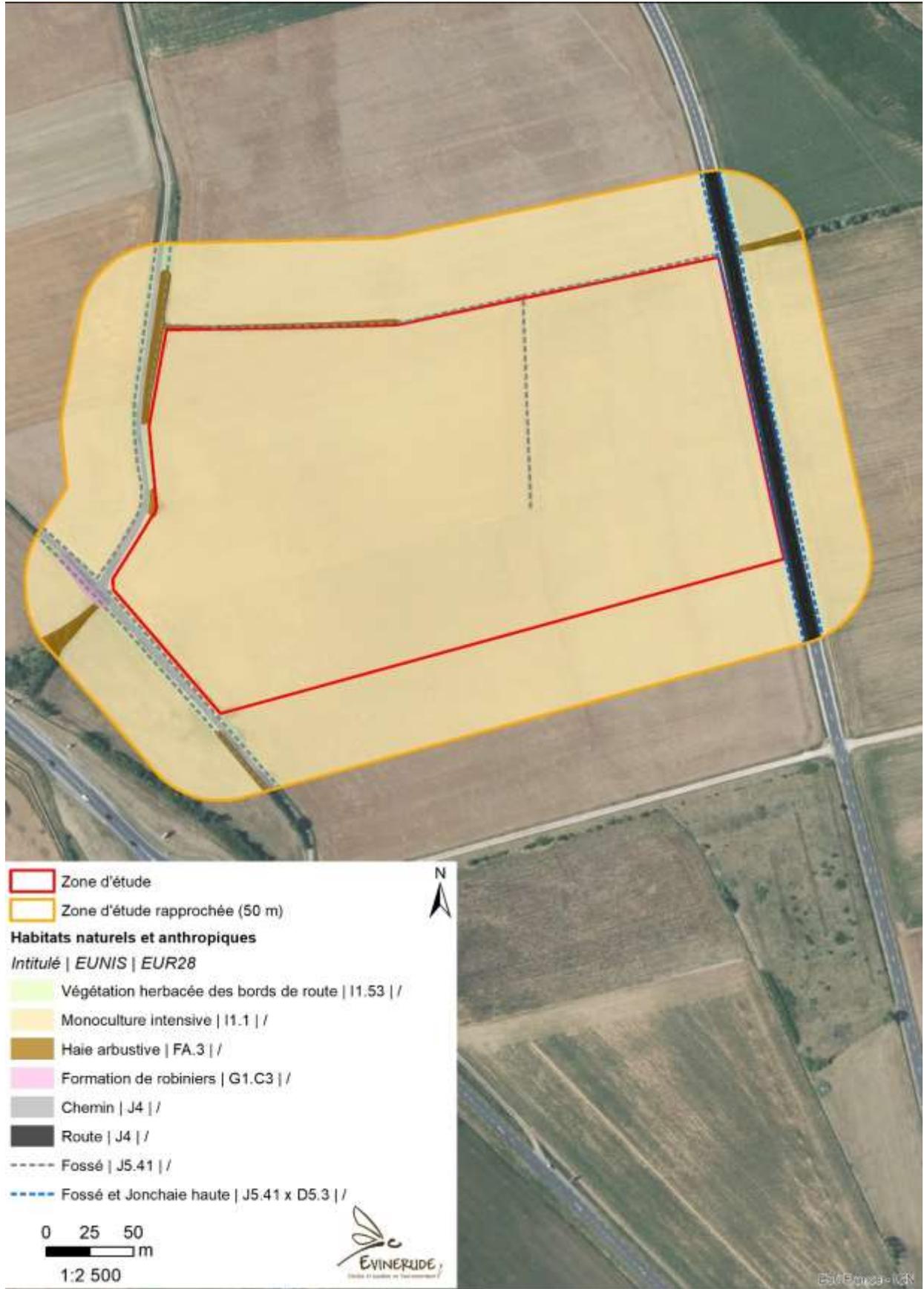


Figure 17 : Cartographie des habitats naturels et anthropiques.

### 2.3.1.2 Synthèse des habitats et enjeux de conservation

Tableau 10 : Synthèse des habitats naturels observés dans l'aire d'étude rapprochée (Surface totale : 12,99 ha)

Habitats naturels	Code Corine Biotopes	EUNIS	EUR28	Zone humide floristique <sup>1</sup>	Surface/ longueur	ELC
Fossé et Jonchaie haute	89.22 x 53.5	J5.41 x D5.3	-	Oui	553 ml	Modéré
Haie arbustive	84.2	FA.3	-	/	1 690 m <sup>2</sup>	Faible
Formation de robiniers	83.324	G1.C3	-	/	185 m <sup>2</sup>	Très faible
Végétation herbacée des bords de route	87.2	E5.12	-	/	3 759 m <sup>2</sup>	Très faible
Monoculture intensive	82.11	I1.1	-	/	120 185 m <sup>2</sup>	Très faible
Fossé	89.22	J5.41	-	/	1 133 ml	Très faible
Chemin	86	J1	-	/	1 435 m <sup>2</sup>	Nul
Route	86	J4	-	/	2 617 m <sup>2</sup>	Nul

1 : selon le critère floristique au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

H : Habitat caractéristique des zones humides selon l'annexe II de l'Arrêté du 24 juin 2008

ELC : Enjeu Local de Conservation

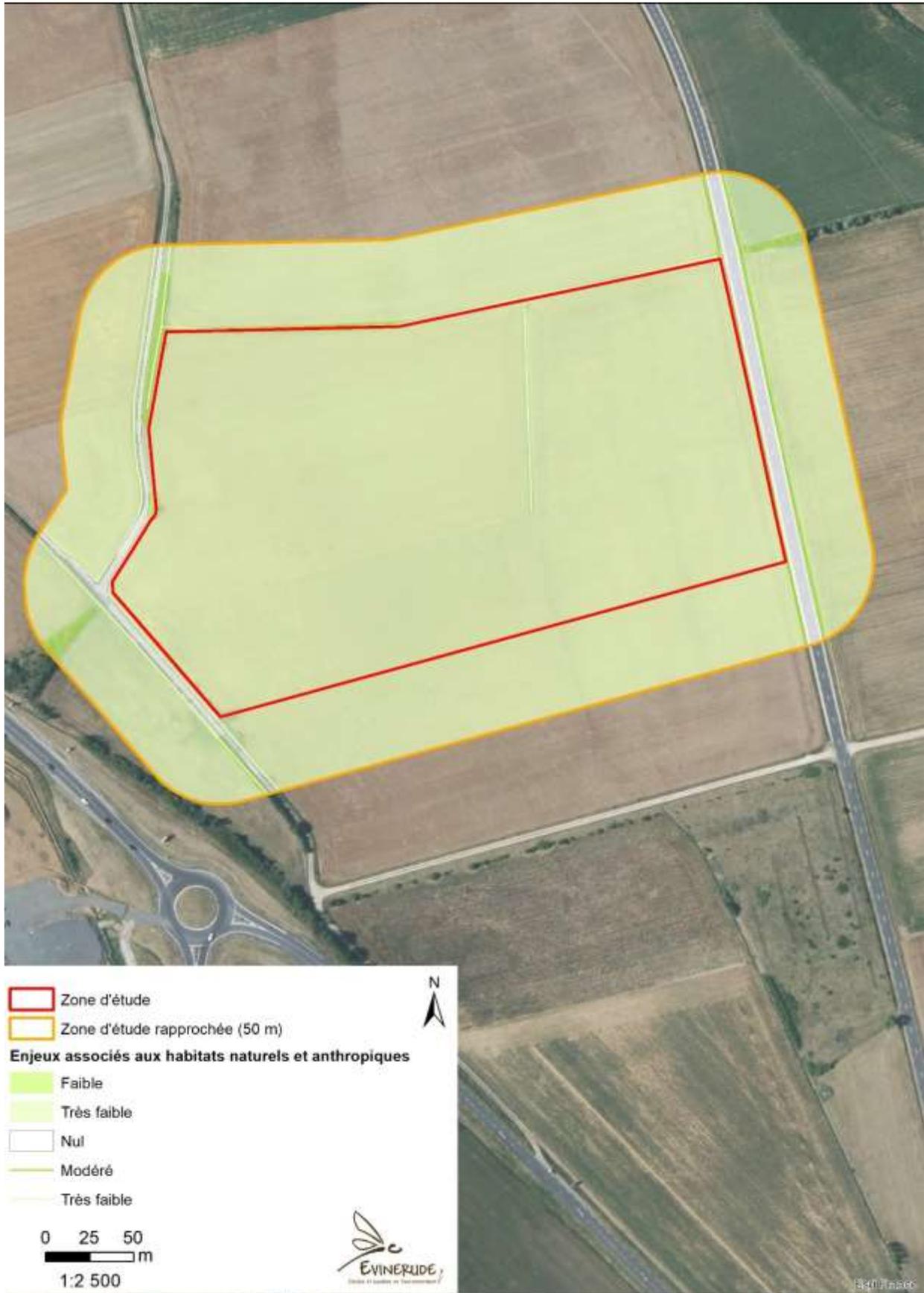
Code Corine Biotopes : COordination et Recherche de l'INformation en Environnement

EUNIS : European Nature Information System

EUR28 : Cahier d'habitats Natura 2000

#### Synthèse des habitats naturels et anthropiques

Le site d'étude comporte essentiellement des habitats anthropiques d'enjeu **très faible** à **nul**. Seule la Jonchaie haute qui se développe au sein d'un fossé possède un enjeu **modéré**. Cette formation n'est cependant pas présente au sein de la zone d'étude.



*Figure 18 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques*

## 2.3.2 Flore

### 2.3.2.1 Flore patrimoniale

#### Bibliographie

Une synthèse bibliographique a été réalisée afin de visualiser les espèces patrimoniales présentes ou potentiellement présentes sur la zone d'étude. Selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel et le Conservatoire Botanique National Massif Central, 34 espèces végétales jugées patrimoniales sont recensées à l'échelle du territoire de Brioude et des zonages environnementaux à proximité.

Les espèces retenues comme patrimoniales sont celles bénéficiant d'un statut de protection (national, régional ou départemental) et/ou celles mentionnées dans la liste rouge des espèces végétales à un rang supérieur à « quasi-menacé » (inclus).

Tableau 11 : Synthèse des espèces patrimoniales mentionnées par la bibliographie

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut régl.	LRR	LRN	Ecologie	Phénologie d'observation	ELC
<i>Adonis aestivalis</i>	Adonis d'été	-	EN	NT	Annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes	5-7	Modéré
<i>Adonis annua</i>	Adonis annuel	-	EN	LC	Annuelles commensales des cultures basophiles	5-8	Modéré
<i>Adonis flammea</i>	Adonis flamme	-	EN	NT	Annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes	5-7	Modéré
<i>Allium rotundum</i>	Ail arrondi	-	EN	LC	Friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes	5-7	Modéré
<i>Androsace maxima</i>	Grande androsace	-	EN	LC	Annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes	4-6	Modéré
<i>Astragalus hamosus</i>	Astragale à crochets	-	NT	LC	Friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes à subméditerranéennes, vernaies	4-6	Faible
<i>Bifora radians</i>	Bifora rayonnant	-	NT	NA	Annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles	5-6	Faible
<i>Bombycilaena erecta</i>	Bombycilène dressée	PR	LC	LC	Tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, subméditerranéennes	6-8	Modéré
<i>Bupleurum rotundifolium</i>	Buplèvre à feuilles rondes	-	EN	NT	Annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes	6-8	Modéré
<i>Carex divisa</i>	Laïche divisée	-	NT	LC	Prés salés vasicoles de haut-niveau topographique	4-6	Faible
<i>Carex punctata</i>	Laïche ponctuée	-	VU	LC	Prés paratourbeux méditerranéens, basophiles	4-6	Faible
<i>Conringia orientalis</i>	Conringie d'Orient	-	EN	EN	Annuelles commensales des cultures basophiles	5-7	Fort
<i>Crepis nicaeensis</i>	Crépide de Nice	-	NT	LC	Friches annuelles, nitrophiles, thermophiles, estivales, xérophiles	5-6	Faible
<i>Delphinium consolida</i>	Dauphinelle consoude	-	EN	LC	Annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes	6-8	Modéré
<i>Gagea villosa</i>	Gagée velue	PN	LC	LC	Friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes	3-4	Modéré

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut régl.	LRR	LRN	Ecologie	Phénologie d'observation	ELC
<i>Galatella linosyris</i>	Aster linosyris	-	NT	LC	Pelouses aérohalines fermées, des hauts de falaises maritimes atlantiques mieux protégés, souvent sur des replats	9-10	Faible
<i>Galium tricornutum</i>	Gaillet à trois cornes	-	EN	LC	Annuelles commensales des cultures basophiles	6-9	Modéré
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	PN	EN	LC	Prairies hydrophiles, européennes	6-9	Fort
<i>Hordeum secalinum</i>	Orge petit-seigle	-	EN	LC	Prairies hygrophiles fauchées, méditerranéoatlantiques	5-7	Modéré
<i>Hyoscyamus niger</i>	Jusquiamme noire	-	NT	LC	Friches annuelles estivales à automnales, centroeuropéennes, subnitrophiles à nitrophiles, médioeuropéennes, des sols à texture fine à moyenne	5-9	Faible
<i>Juncus anceps</i>	Jonc à feuilles aplaties	PR	VU	DD	Lieux marécageux	6-9	Modéré
<i>Linaria arvensis</i>	Linaire des champs	-	NT	LC	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	5-9	Faible
<i>Myagrum perfoliatum</i>	Myagre perfolié	-	NT	NA	Annuelles commensales des cultures basophiles	5-7	Faible
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse	PR	EN	LC	Prairies hydrophiles, européennes	6-9	Fort
<i>Onobrychis arenaria</i>	Sainfoin des sables	PR	NT	EN	Pelouses basophiles centroeuropéennes, steppiques	5-8	Fort
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse répandu	PR	LC	LC	Prés paratourbeux médioeuropéens, basophiles	5-7	Modéré
<i>Ophrys funerea</i>	Ophrys funèbre	-	VU	LC	Pelouses basophiles sub/supra à oroméditerranéennes nevado-illyriennes	4-6	Faible
<i>Orobanche amethystea</i>	Orobanche améthyste	-	NT	LC	Friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes	6-7	Faible
<i>Pisum sativum</i>	Pois cultivé	-	VU	LC	Tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes	4-7	Faible
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	PR	LC	LC	Friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, vasicoles	4-9	Modéré
<i>Trifolium retusum</i>	Trèfle tronqué	PR	VU	NT	Annuelles commensales des cultures basophiles	5-7	Modéré
<i>Turgenia latifolia</i>	Turgénie à feuilles larges	-	EN	EN	Annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes	5-8	Modéré
<i>Veronica cymbalaria</i>	Véronique cymbalaire	-	NT	LC	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	2-10	Faible
<i>Veronica prostrata</i>	Véronique prostrée	-	NT	NT	Pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales	4-6	Faible

\* Déterminante ZNIEFF ; LRR : Liste Rouge Régionale ; LRN : Liste Rouge France ; VU : Vulnérable ; LC : Préoccupation mineure ; PN : « Protection nationale », PR : « Protection régionale »

Plusieurs de ces espèces sont jugées potentielles sur la zone d'étude notamment les espèces messicoles à savoir celles qui sont inféodées aux cultures.

## Résultats d'inventaires

La prospection n'a pas permis de mettre en évidence la présence des espèces ciblées par la bibliographie. Les prospections ont été effectuées en période propice à l'observation des espèces potentielles sur site, celles-ci ne sont donc plus jugées potentielles.

Cependant, une espèce patrimoniale non recensée à l'échelle communale a été identifiée à proximité du site. Il s'agit de la Salicaire à feuilles d'Hysope (*Lythrum salicaria*), espèce quasi-menacée à l'échelle régionale mais non protégée. Cette espèce est présente au sein d'une prairie humide au Sud du site étudié.



Figure 19 : Illustration de la Salicaire à feuilles d'Hysope. Source : Evinerude 2024

Tableau 12 : Synthèse des enjeux des espèces végétales patrimoniales

Nom vernaculaire Nom latin	DH	Statut régl.	LRR	LRN	Population	ELC
Salicaire à feuilles d'Hysope <i>Salicaria hyssopifolia</i>	-	-	NT	LC	Stations ponctuelles au niveau d'une prairie humide (81 individus)	Faible

LRR : Liste Rouge Auvergne ; LRN : Liste Rouge France ; CR : « en danger critique » ; EN : « en danger » ; NT : « quasi-menacé » ; LC : « préoccupation mineure » ; PN : « Protection nationale » ; PR : « Protection régionale » ; PD : « Protection départementale » ; ELC : enjeu local de conservation

### Synthèse de la flore patrimoniale

L'enjeu relatif à la flore patrimoniale est donc jugé « faible », car seule une espèce quasi-menacée à l'échelle régionale a été identifiée. Par ailleurs, cette espèce a été contactée en dehors de la zone d'étude.

### 2.3.2.2 Espèces exotiques envahissantes

Les prospections réalisées par Evinerude ont mis en évidence la présence de 3 espèces exotiques envahissantes à proximité de la zone d'étude :

- Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
- La Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*)
- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Tableau 13 : Liste des espèces invasives recensées à proximité de la zone d'étude

Nom scientifique	Invasive	Habitat colonisé	Répartition	Période de floraison
<i>Senecio inaequidens</i>	Avérée	Végétation herbacée des bords de route, Friche herbacée	Ponctuelle	Août-Octobre
<i>Erigeron annuus</i>	Avérée	Friche herbacée	Ponctuelle	Juillet-Août
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Avérée	Formation de robiniers	Localisée	Avril-Mai



Figure 20 : Illustration des espèces exotiques envahissantes. A gauche : Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) ; à droite : Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) ; en bas : Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

### **Synthèse de la flore exotique envahissante**

**L'enjeu lié à la flore invasive est jugé « faible » car aucune de ces espèces n'est directement présente sur la zone d'étude.**

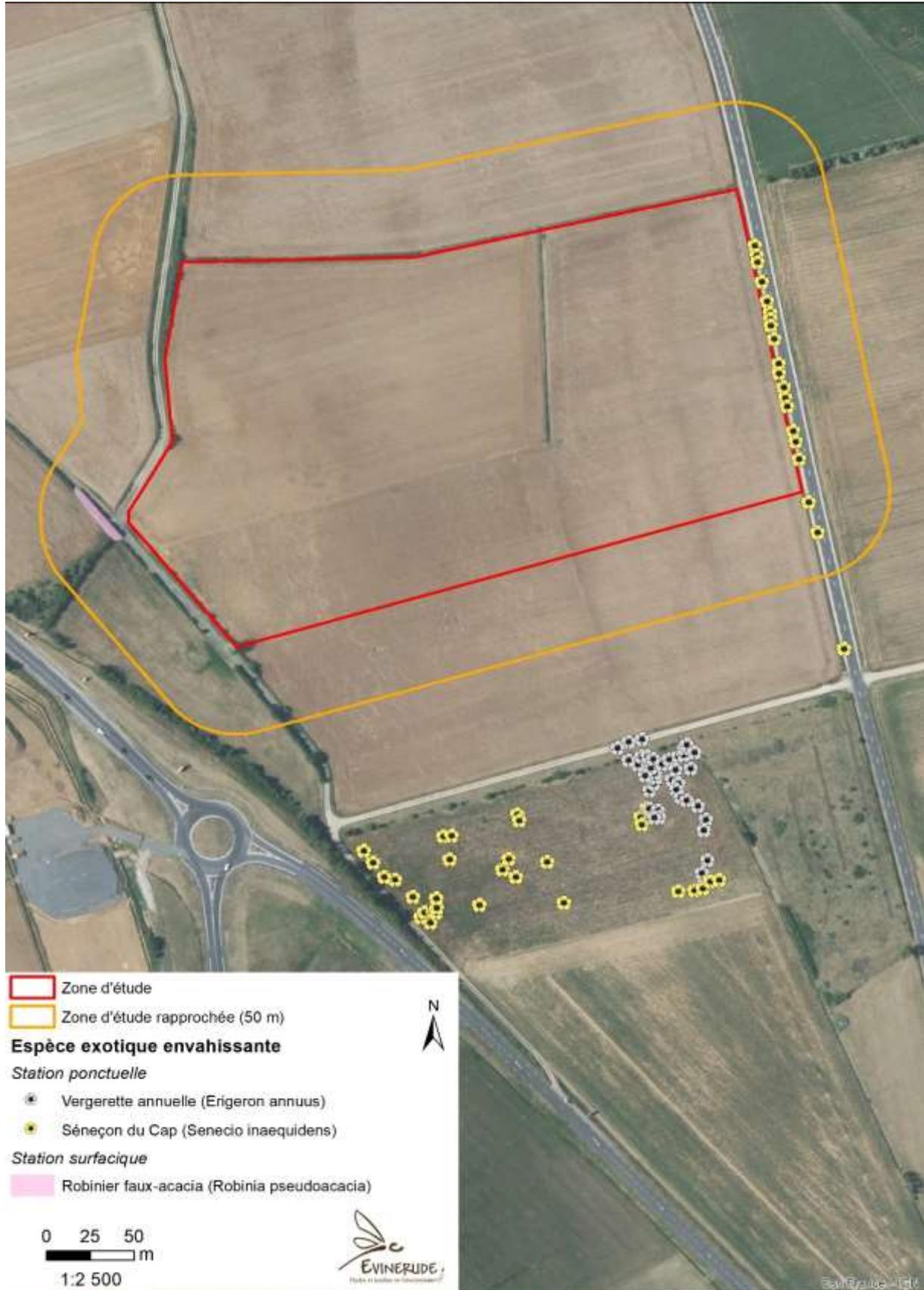


Figure 21 : Cartographie de la localisation des espèces exotiques envahissantes

## 2.3.1 Zones humides

### 2.3.1.1 Critère floristique

Un seul habitat naturel caractéristique des zones humides au sens de l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (définissant les zones humides) a été identifié au sein de la zone d'étude rapprochée.

Il s'agit de la Jonchaie haute qui se développe au sein des fossés en bord de route sur **553 ml**.

### 2.3.1.2 Critère pédologique

Au total, 3 sondages pédologiques ont été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude. **Parmi eux, aucun ne révèle des sols caractéristiques de zones humides.**

Ces derniers mettent en évidence 2 profils types, les différents sondages pouvant être regroupés de la manière suivante.

- Profil 1 (classe I-II) : sondages n°1 ; n°3 ;
- Profil 2 (classe IIIb) : sondage n°2.

Le profil 2 (le seul qui présente des traces d'hydromorphie) est représenté ci-dessous. :

*Profil n°2 (classe IIIb)*

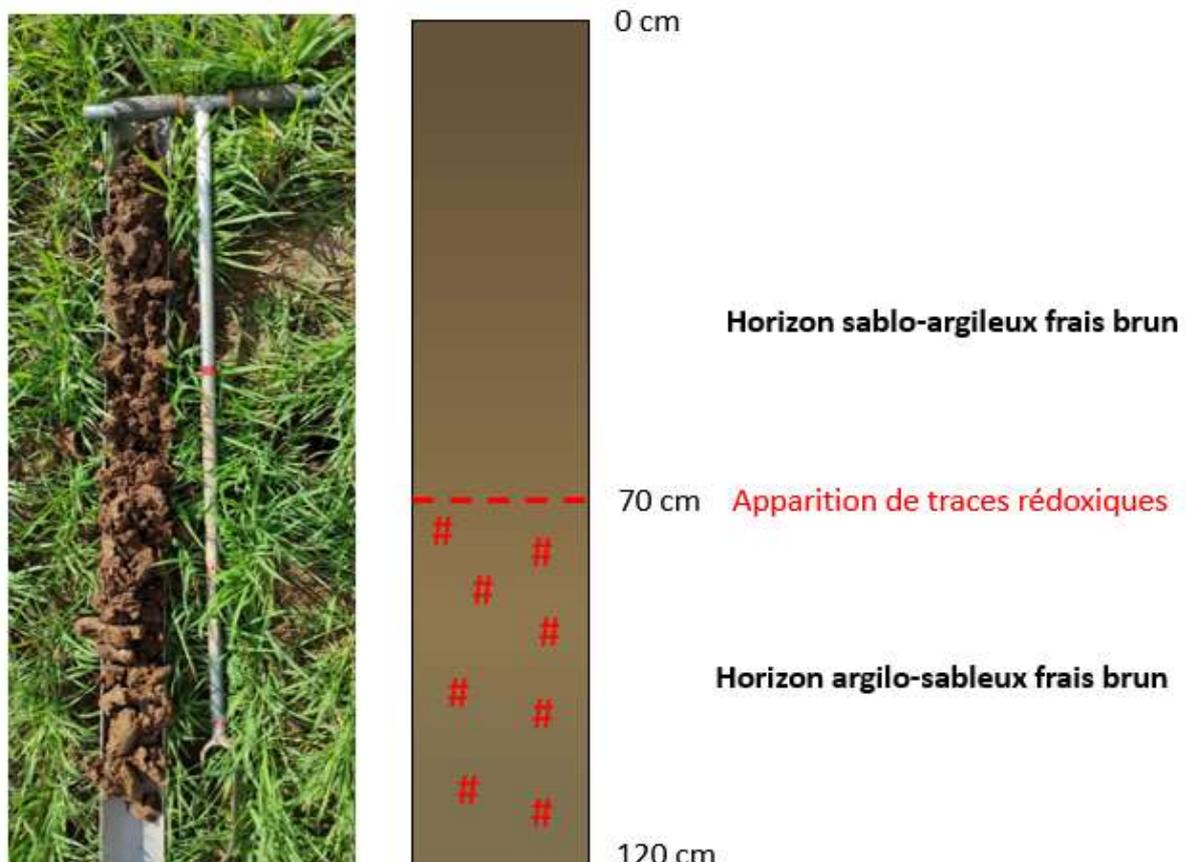


Figure 22 : Profil type n°2 : sondage n°2

Le sondage débute dans un horizon sablo-argileux frais brun s'étendant jusqu'à 70 cm de profondeur. S'en suit un horizon argilo-sableux de même couleur où des traces intenses d'oxydation apparaissent jusqu'à 120 cm de profondeur. Ce sondage (n°2) est rattaché à la **classe IIIb selon le GEPPA, non caractéristique de zone humide**.

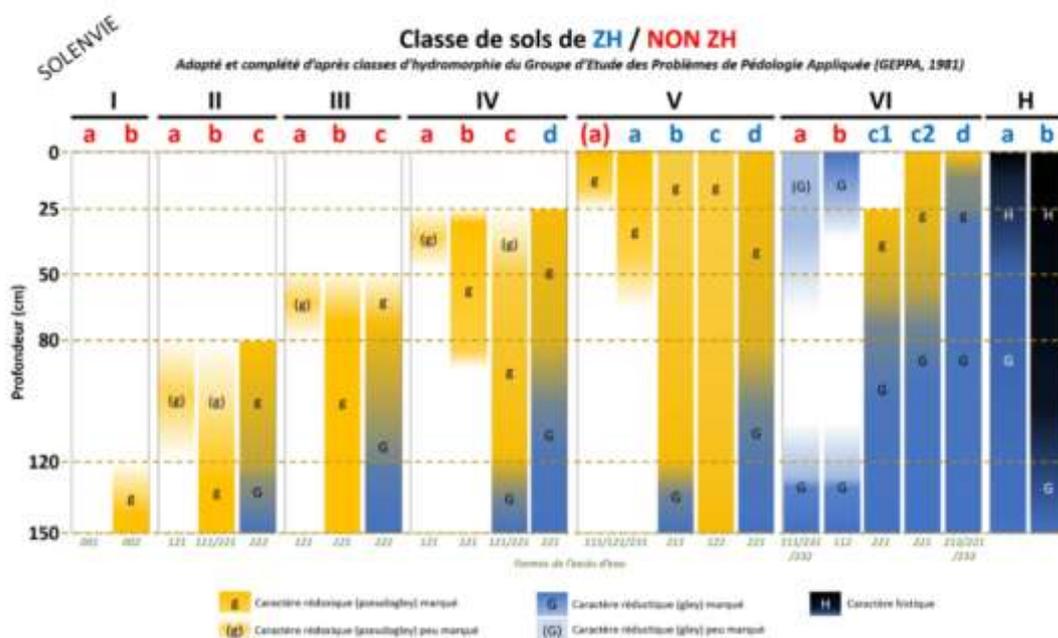


Figure 23 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

### **SYNTHESE**

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, relatif à la caractérisation des zones humides, l'ensemble des zones humides floristiques identifiées ainsi que les zones humides pédologiques sont considérées comme des zones humides effectives, les critères ne sont pas cumulatifs. Aucune zone humide n'est présente sur la zone d'étude. Seules des zones humides floristiques au droit de certains fossés sont présentes mais seulement au sein de la zone d'étude rapprochée.

Le tableau suivant résume les caractéristiques des sondages pédologiques effectués au sein de l'aire d'étude.

Tableau 14 : Conclusion de l'expertise des sondages pédologiques

Sondage	Traces rédoxiques	Traces réductiques	Traces histiques	Venue d'eau	Classe du GEPPA	Sondage caractéristique d'une zone humide
1	Aucune trace	Aucune trace	-	-	II-III	Non
2	Traces rédoxiques à partir de 70 cm**	Aucune trace	-	-	IIIb	Non
3	Aucune trace	Aucune trace	-	-	II-III	Non

\*\* se prolongent et s'intensifient en profondeur

La carte page suivante localise les sondages pédologiques ainsi que les résultats d'analyse de l'expertise zones humides.

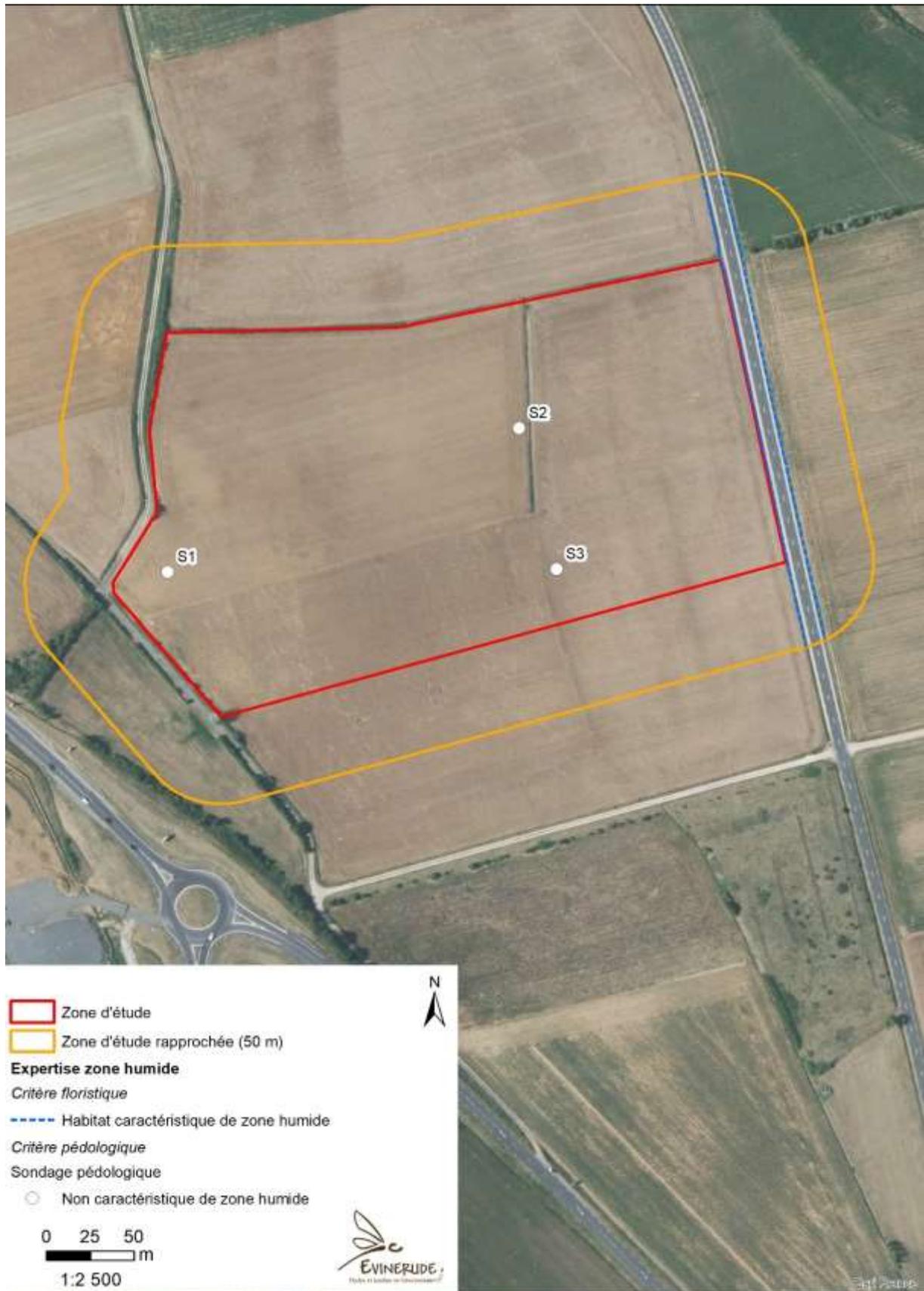


Figure 24 : Cartographie des zones humides du site d'étude

## 2.3.2 Faune

### 2.3.2.1 Mammifères (hors chiroptères)

#### Bibliographie

La base de données communale mentionne la présence de 8 espèces de mammifères hors chiroptères. Parmi celles-ci, 2 sont protégées à l'échelle nationale : le Crossope aquatique et le Hérisson d'Europe. Des espèces présentes également un statut défavorable de conservation à l'échelle régional, notamment le Lapin de garenne et le Crossope aquatique. Sur la zone d'étude, deux espèces patrimoniales sont jugées potentielles, il s'agit du Lapin de garenne et du Hérisson d'Europe.

- Le **Hérisson d'Europe** est assez ubiquiste et se rencontre surtout dans les prairies, cultures, petit bois, haies et jardins. Habituee des milieux suburbains, les densités de l'espèce peuvent être de deux à trois fois supérieures qu'en milieu rural. Compte tenu de la mosaïque bocagère présente localement, l'espèce est jugée potentielle. Protégée à l'échelle nationale, cette espèce ubiquiste reste commune aux différentes échelles et relève d'un enjeu **faible**.
- Le **Lapin de garenne** affectionne les milieux semi-ouverts où il trouve des zones de refuges et d'alimentation. Il utilise régulièrement les terrains meubles où il creuse ses garennes. Bien que cette espèce ne soit pas protégée, elle est cependant « quasi-menacée » aux échelles nationales et régionales et présente un enjeu **modéré**.

#### Résultats des inventaires

Les prospections réalisées ont mis en évidence la présence de Chevreuil européen.

La reproduction du Lapin de garenne et du Hérisson d'Europe est possible au sein de la zone d'étude.

Tableau 11 : Synthèse des enjeux potentiels concernant les mammifères

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		Enjeu intrinsèque	Habitat potentiel sur site	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
<b>Espèces avérées</b>								
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Alimentation dans les cultures	Très faible
<b>Espèces potentielles</b>								
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Art.2	-	LC	LC	Faible	Haies	Faible
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>			NT	NT	Modéré	Haies et cultures	Modéré

PN : Protection Nationale, DH : Directive Habitats, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, ELC : Enjeu Local de Conservation, LC : Préoccupation mineure

Les enjeux concernant les mammifères observés sont considérés comme **faibles**. Le Lapin de garenne (non protégé) et le Hérisson d'Europe restent potentiels sur la zone d'étude.. Ainsi les enjeux potentiels pour les mammifères sont jugés de **faibles à modérés**.

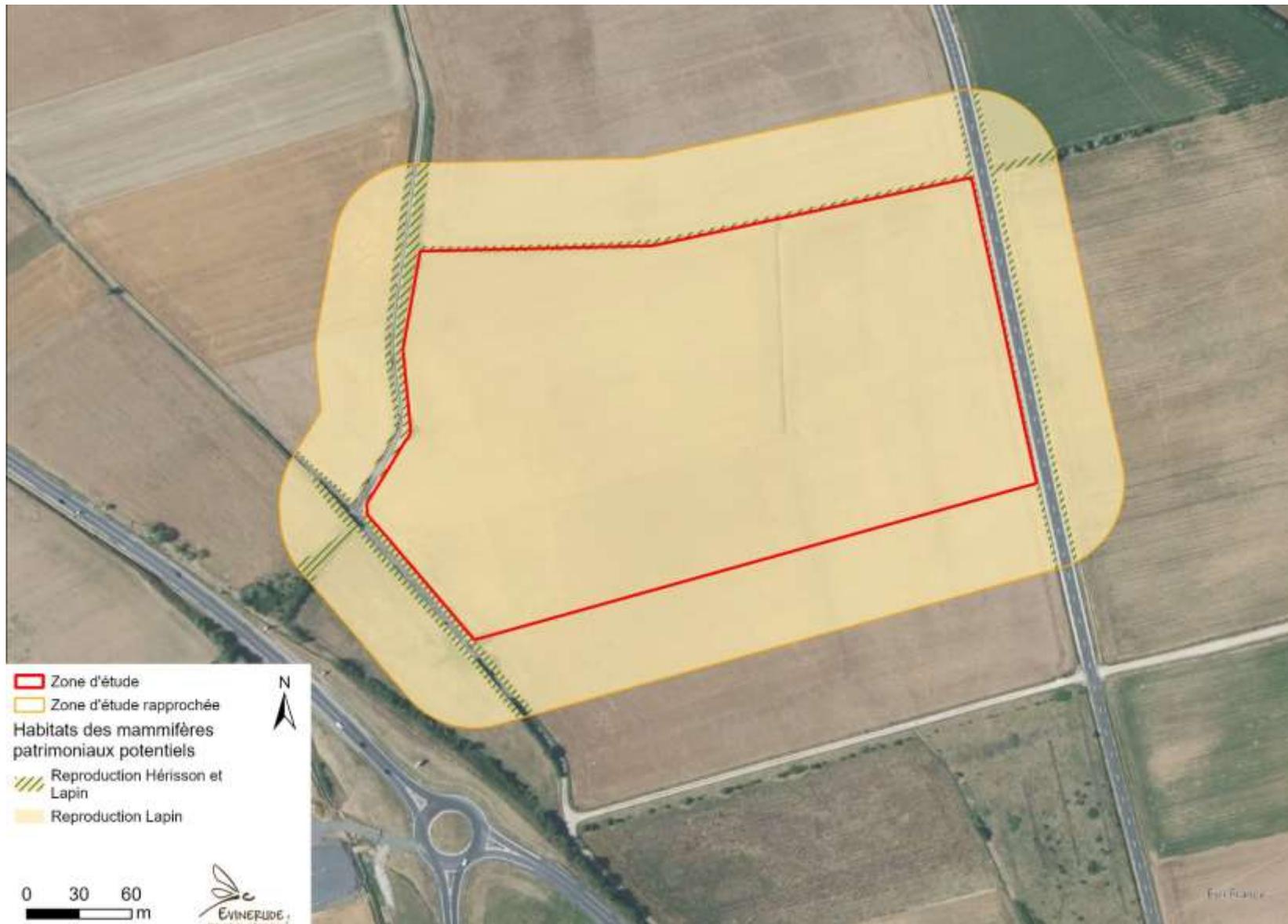


Figure 25 : cartographie des habitats des mammifères potentiels

### 2.3.2.2 Chiroptères

#### Bibliographie

La base de données communale et les zonages environnementaux mentionnent la présence de 22 espèces. Il s'agit de : la Barbastelle d'Europe, la Sérotine commune, le Vespère de Savi, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Bechstein, le Murin de Brandt, le Murin de Daubenton, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, le Murin à moustaches, le Murin de Natterer, la Grande Noctule, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle pygmée, l'Oreillard gris, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et le Molosse de Cestoni.

La plupart de ces espèces sont potentielles en chasse ou en transit.

#### Résultats des inventaires

Aucun inventaire ciblant les chiroptères n'a été réalisé. Seule une recherche de gîte diurne a été réalisée. Cette recherche n'a permis pas de mettre en évidence des gîtes potentiels.

Les cultures présentes sur la zone d'étude peuvent être utilisées comme zone de chasse par certaines espèces citées en bibliographie : Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune. Ces quatre espèces utilisent les milieux ouverts tel que les cultures ou bien les friche et prairies comme zone de chasse. Il est donc possible de retrouver ces espèces sur le site d'étude.

Le contexte paysager du site, une dominance de culture avec peu d'éléments structurants tels que des haies et des alignements d'arbres, le rend peu attrayant à la présence de chiroptères. Une activité de chasse peut avoir lieu sur le site, mais il est possible que cette dernière soit assez faible.

Concernant les autres espèces citées en bibliographies, ces dernières sont plus associées aux milieux forestiers, leur présence sur le site ne semble donc peu probable hormis en transit.

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		EI	Statut sur site			ELC
		PN	DH	LRN	LRR		G	C	T	
<b>Espèces potentielles</b>										
Sérotine commune ↘	<i>Eptesicus serotinus</i> ↘	Art.2	Ann.IV	NT	LC	Faible	N	f	f	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	N	f	f	Faible
Pipistrelle commune ↘	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> ↘	Art.2	Ann.IV	NT	LC	Faible	N	f	f	Faible
Vespère de Savi*	<i>Hypsugo savii</i> *	Art.2	Ann.IV	LC	LC	Faible	N	f	f	Faible

En gras : espèce prioritaire au plan national d'action ; PN : Protection Nationale, DH : Directive Habitats, LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale, EI : Enjeu intrinsèque, ELC : Enjeu Local de Conservation, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable, DD : Données insuffisantes, G : Gîte, C : Chasse, T : Transit, ( ) : Potentiel, N : Nul, f : Faible, M : Modéré, F : Fort, TF : Très fort, \* : Espèce ZNIEFF déterminante, ↘ : Baisse avérée des populations.

L'enjeu concernant les chiroptères est jugé **faible** du fait de la présence potentielle de quatre espèces en chasse sur la zone d'étude.

### 2.3.2.3 Oiseaux

#### Bibliographie

La liste communale fait mention de 208 espèces sur la commune de Cohade. Parmi celles-ci, 153 sont protégées à l'échelle nationale, 47 sont d'intérêt communautaires (inscrites à l'annexe I de la directive

européenne Oiseaux) et 96 font l'objet d'un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale ou régionale (« Vulnérable », « En Danger » ou « En Danger Critique »).

Les espèces d'oiseaux peuvent être analysées en cortèges. La zone d'étude comprend des prairies, des zones arborées et arbustives et de l'habitat anthropique.

Les cortèges comprenant des espèces patrimoniales potentielles sur la zone d'étude, selon la bibliographie, sont détaillés ci-dessous.

- **Cortège des milieux semi-ouverts et bocagers** : Les espèces associées à ce cortège se retrouvent au sein des mosaïques d'habitats présentant des secteurs ouverts en alternance avec des bosquets buissonnants ou arborés pour leur nidification. Les espèces patrimoniales potentielles au sein de ce cortège sont : Alouette lulu, Bruant des roseaux, Bruant fou, Bruant ortolan, Chevêche d'Athéna, Elanion blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon émerillon, Faucon kobez, Fauvette babillarde, Fauvette des jardins, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Locustelle tachetée, Merle à plastron, Moineau friquet, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Pouillot fitis, Tarier des prés, Tarin des aulnes, Torcol fourmilier, Tourterelle des bois, traquet motteux et le Verdier d'Europe.
- **Cortège des milieux ouverts** : Aigle royal, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Courlis cendré, Courlis corlieu, Grue cendrée, Héron garde-boeufs, Hibou des marais, Œdicnème criard, Pipit farlouse et le Pluvier doré.

### Résultats des inventaires

Les passages effectués ont mis en évidence la présence de 21 espèces d'oiseaux sur le site ou à proximité. Les espèces patrimoniales vues sur site sont décrites ci-dessous.

- **L'Alouette des champs** se reproduit dans des milieux ouverts tel que les prairies et les cultures et elle construit son nid au sol. Les populations de cette espèce sont en **diminution** dans la région Auvergne-Rhône-Alpes ce qui lui vaut d'être classée « **Quasi-menacée** » sur liste rouge régionale et nationale. La reproduction de cette espèce est probable sur la zone d'étude, elle présente donc **un enjeu modéré** sur site.
- Le **Chardonneret élégant** et la Linotte mélodieuse sont des passereaux présents dans divers habitats semi-ouverts. Ils se nichent au sein de buissons, pour le Chardonneret élégant, et dans les arbres, pour la Linotte mélodieuse. Ces deux espèces sont granivores et s'alimentent au sol dans des prairies ou des cultures. Ces deux espèces ont été uniquement observées début avril ce qui peut correspondre à de la migration. Ces espèces sont protégées et les populations sont en **diminution** ce qui leur vaut d'être classées « **vulnérable** » sur la liste rouge nationale. Comme elles ne semble pas se reproduire sur la zone d'étude, **l'enjeu sur site est défini comme faible**.
- Le **Faucon crécerelle** et le **Milan noir** sont des rapaces qui nichent dans les arbres. Ils chassent dans les milieux ouverts tel que des prairies et des cultures. Ces espèces sont protégées et présentes des populations stables dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Faucon crécerelle est classée comme « **Quasi-menacée** » sur liste rouge nationale et régionale. Sur la zone d'étude, les deux espèces ne semble pas s'y reproduire et utilisent les cultures comme zone d'alimentation. Elles présentent donc un **enjeu faible** sur la zone d'étude.
- **L'Hirondelle rustique** et le **Martinet noir** utilisent divers types d'habitats. L'hirondelle rustique construit son nid contre des habitations et des bâtiments, et le Martinet noir utilise des cavités présentes dans les parois des bâtiments ou des falaises pour se reproduire. Pour s'alimenter, ces deux espèces chassent dans les milieux ouverts comme des prairies et les cultures. Ces deux

espèces protégées sont classées « **Quasi-menacée** » sur liste rouge nationale et régionale. La zone d'étude ne présente pas d'habitats favorables à la reproduction de ces deux espèces. Néanmoins elles utilisent le site comme territoire de chasse. Elles présentent donc un **enjeu faible** sur la zone d'étude.

- Le **Pipit farlouse** est une espèce des milieux ouverts qui construit son nid au sol à l'abri d'une touffe d'herbe. Les populations de cette espèce protégée sont en diminution ce qui lui vaut d'être classée « **Vulnérable** » sur liste rouge régionale et nationale. L'espèce a été observée uniquement en avril ce qui peut correspondre à des mouvements de migrations. Elle ne semble donc pas se reproduire sur la zone d'étude et présente donc un **enjeu faible**.

Les autres espèces inventoriées sont communes à toutes les échelles et ne présentent pas d'enjeu particulier vis-à-vis de la zone d'étude.

Tableau 11 : Synthèse des enjeux avifaunistiques

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Listes rouges		EI	Statut	ELC
		PN	DO	LRN	LRR			
<b>Cortège des milieux ouverts</b>								
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	-	NT	NT	Modéré	Npo	Modéré
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	T	Faible
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo	Faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	A	Faible
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Art.3	-	NT	NT	Modéré	A	Faible
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Art.3	-	NT	NT	Modéré	A	Faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Art.3	A.I	LC	LC	Modéré	A/T	Faible
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Art.3	-	VU	VU	Fort	M	Faible
<b>Cortège des milieux semi-ouverts et bocagers</b>								
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Art.3	-	VU	LC	Faible	M	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	LC	LC	Très faible	A/T	Très faible
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	LC	LC	Très faible	A	Très faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Art.3	-	NT	NT	Modéré	A	Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo	Faible
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo	Faible
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Art.3	-	VU	LC	Modéré	M	Faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Npo	Très faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	LC	Très faible	A	Très faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Art.3	-	LC	LC	Faible	Npo	Faible

Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Art.3	-	NT	LC	Faible	Npo	Faible
--------------	--------------------------	-------	---	----	----	--------	-----	--------

PN : Protection nationale ; DO : Directive Oiseaux ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale ; VU : Vulnérable ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; A : Alimentation ; Npo : Nicheur possible ; T : Transit ; M : Migration, ELC : Enjeu local de conservation.

L'enjeu attribué à l'avifaune est jugé **faible** sur l'ensemble du site d'étude et **modéré** pour la reproduction de l'Alouette des champs (espèce non protégée). Les autres espèces patrimoniales observées ne dépendent pas directement de la zone d'étude pour leur reproduction et ne la fréquente que pour de l'alimentation ponctuelle ou du transit.

La cartographie page suivante localise les espèces jugées à enjeux ou patrimoniales sur la zone d'étude.

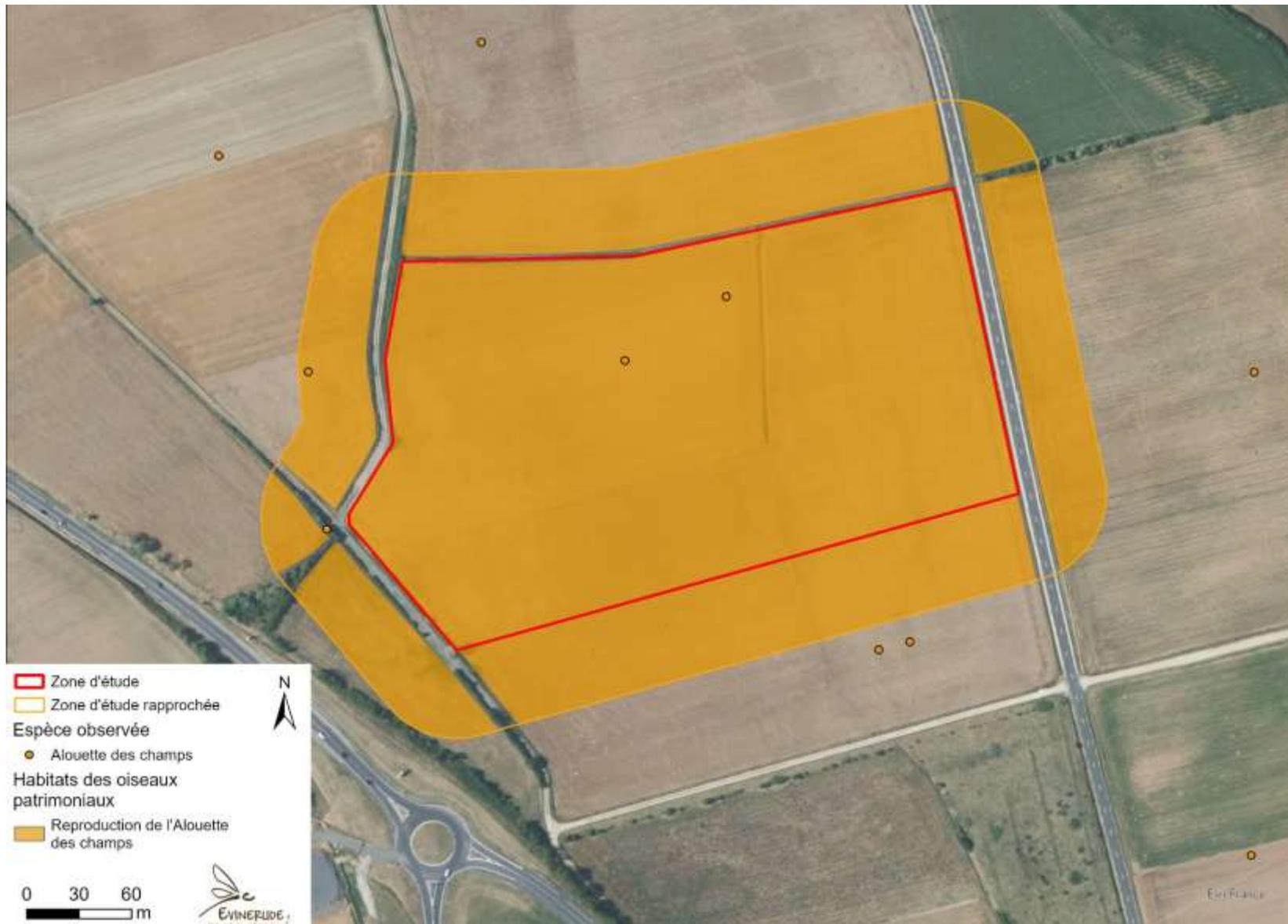


Figure 26 : cartographie des habitats oiseaux patrimoniaux

### 2.3.2.4 Reptiles

#### Bibliographie

Les bases de données communales mentionnent la présence de 11 espèces de reptiles sur la commune de Cohade. Toutes ces espèces sont protégées à l'échelle nationale et 7 sont inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitat. Sept espèces sont susceptibles de fréquenter le site d'étude. Elles sont présentées ci-dessous :

- La **Couleuvre verte et jaune** fréquente le bocage et les milieux secs, chauds et ensoleillés, elle affectionne les pelouses calcaires, les zones rocheuses recolonisées par une végétation broussailleuse, les haies, les friches et bords de voies de communication. On l'observera parfois dans les landes et les cultures, près des vieux murs et des tas de pierre ou de bois, plus rarement dans les prairies humides. La Couleuvre trouve refuge et chaleur dans divers micro-habitats. Protégée et inscrite à la Directive Européenne mais commune, elle présente un enjeu **faible**.
- Le **Lézard à deux raies** affectionne les habitats présentant des secteurs bien exposés et d'autres plus abrités. On le trouve notamment dans les massifs buissonnants, les lisières forestières, les haies bocagères, les talus et bords de chemin. A l'instar du Lézard des murailles cette espèce protégée et d'intérêt communautaire demeure commune et présente à ce titre un enjeu **faible**.
- Le **Lézard des murailles** se reproduit et vit dans tous les endroits ensoleillés, secs (murs de pierres sèches, rochers, lisières de bois, béton, etc.) ou humides, pourvu qu'il existe quelques supports plus secs. Il est fréquent en milieu urbain, sur les murs des maisons, s'il arrive à trouver suffisamment de proies. Protégée et inscrite sur Directive Habitat, elle est cependant très commune aux différentes échelles, l'enjeu associé est considéré comme **faible**.
- L'**Orvet fragile** est un lézard apode affectionnant divers milieux frais. On le rencontre ainsi dans les forêts de feuillus et mélangées, dans les prairies et bocages, en lisière, dans les friches, dans les jardins et vergers. Il fréquente parfois des milieux plus secs, comme des pelouses calcicoles. Protégé et commun il représente un enjeu **faible**.

#### Résultats des inventaires

Les passages effectués ont permis de mettre en évidence la présence de deux espèces de reptiles : le Lézard des murailles et l'Orvet fragile. Le Lézard des murailles a été observé à en bordure et à proximité de la zone d'étude. L'Orvet fragile a été observé en bordure du site le long d'un canal de drainage des eaux.

Tableau 15 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		Enjeu intrinsèque	Habitat	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
<b>Espèces avérées</b>								
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art.2	A.IV	LC	LC	Faible	Haies et bordure des chemins	Faible
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Art.3		LC	LC	Faible	Bandes en herbés et haies	Faible
<b>Espèces potentielles</b>								

Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Art.2	A.IV	LC	LC	Faible	Bandes en herbés et haies	Faible
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Art.2	A.IV	LC	LC	Faible	Bandes en herbés et haies	Faible

Nom en gras : Espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action ; \* : Espèce déterminante ZNIEFF ; PN : Protection nationale ; DH : Directive Habitat ; LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale, LC : Préoccupation mineure, ELC : Enjeu local de conservation

Les espèces observées sur site sont protégées et communes et présentent un enjeu **faible**. Deux espèces restent potentielles sur la zone d'étude : la Couleuvre verte et jaune et le Lézard à deux raies. Ces deux espèces présentent un enjeu faible. Ainsi **l'enjeu global pour les reptiles est jugé comme faible**.

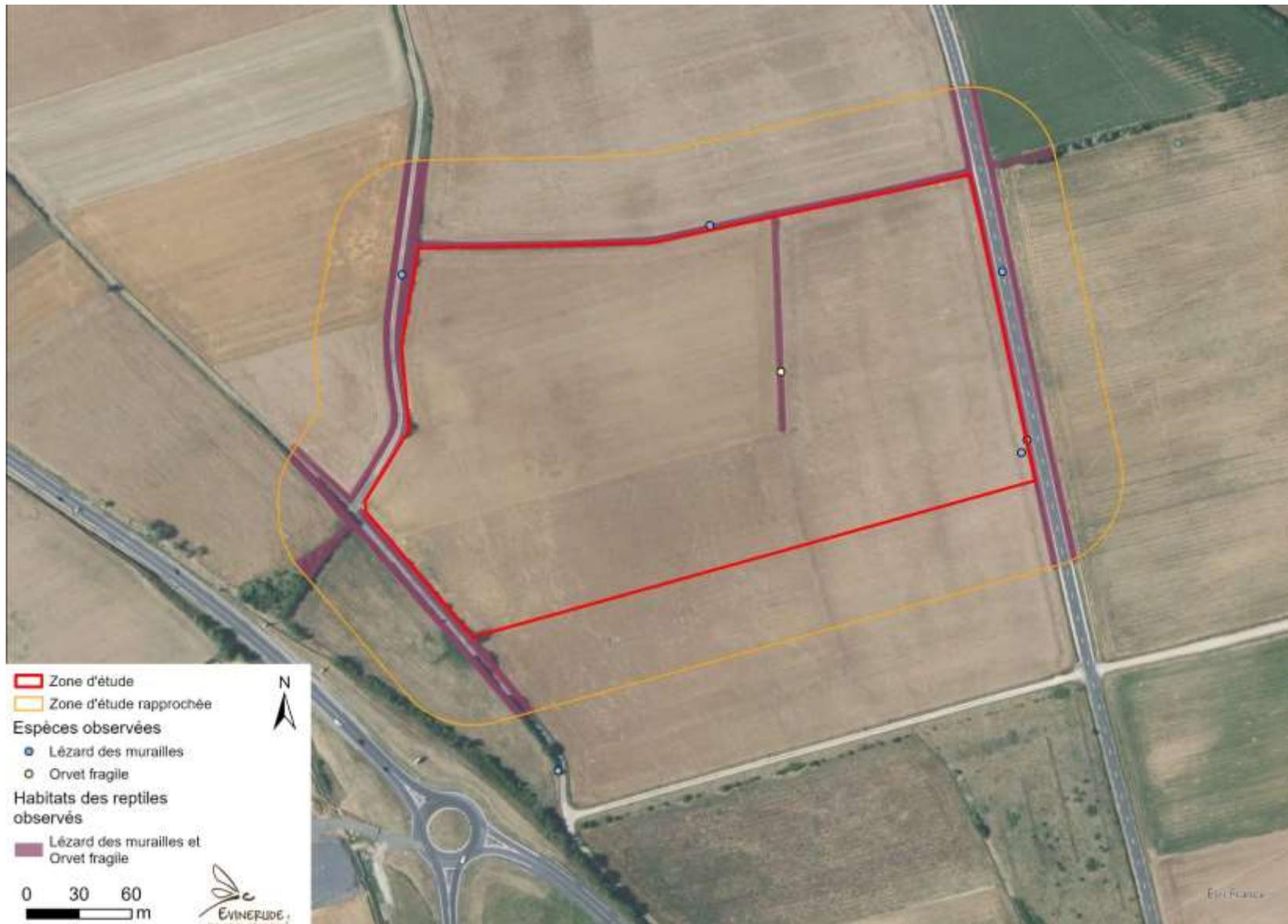


Figure 27 : cartographie des habitats reptiles observés

### 2.3.2.5 Amphibiens

#### Bibliographie

Les bases de données communales mentionnent la présence de 12 espèces d'amphibiens. Il s'agit de l'Alyte accoucheur, le Sonneur à ventre jaune, le Crapaud calamite, la Rainette verte, le Pélodyte ponctué, la Grenouille verte, la Grenouille agile, la Grenouille rousse, le Triton alpestre, le Triton palmé, le Triton ponctué et le Triton crêté. Les espèces potentielles sont détaillées ci-dessous :

- L'**Alyte accoucheur** est un petit crapaud occupant des habitats diversifiés présentant des pierres ou des matériaux meubles : éboulis, murets, ruines, sablières... On peut le retrouver en contexte urbain. Les milieux aquatiques utilisés pour la reproduction sont des cours d'eau lents ou des étangs et mares de petite taille. Protégé et inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats, il représente un enjeu **modéré**.
- Le **Crapaud calamite** est une espèce qui a su tirer parti des activités anthropiques. Ce crapaud se rencontre dans les milieux ouverts avec une végétation basse et clairsemée souvent herbacée non loin d'un point d'eau peu profond. On le trouve principalement en milieu industriel et agricole. Il aime les sols meubles pour qu'il puisse y creuser sa cachette. Une ornière inondée ou une mare temporaire peut représenter pour lui un habitat potentiel de reproduction. Cette espèce est jugée potentielle sur le site d'étude et est quasi-menacée. L'enjeu qui lui est associé est donc jugé **modéré**.

#### Résultats des inventaires

Les inventaires réalisés n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'amphibien sur la zone d'étude. Les ruisseaux et canaux de drainage étaient à sec lors des deux passages. Ils semblent peu favorables à la reproduction d'amphibien.

Les habitats présents sur la zone d'étude ne semblent donc pas être favorables à la reproduction des deux espèces identifiées comme potentielles sur la zone d'étude.

Aucune espèce d'amphibien a été observée sur la zone d'étude. Le site ne semble pas favorable à la reproduction de ce groupe. **La zone d'étude ne présente pas d'enjeu** pour les amphibiens.

### 2.3.2.6 Invertébrés

#### Lépidoptères

#### Bibliographie

Les bases de données communales mentionnent la présence de 106 espèces de papillons. Parmi ces espèces, 5 sont protégées au niveau national, 5 sont d'intérêt communautaire (inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitat) et 6 font l'objet d'un plan d'action national. Il s'agit de l'Azuré de la Croisette, l'Azuré du Serpolet, le Cuivré des marais, le Damier de la Succise, l'Hermite et l'Hespérie des Cirses.

Seules huit espèces sont jugées potentielles sur la zone d'étude, il s'agit de l'Azuré de la Chevrette, l'Azuré de la Croisette, l'Azuré du Serpolet, le Bombyx Evérie, le Cuivré des marais, le Damier de la Succise, l'Hespérie des Cirses et l'Hespérie du Marrube.

#### Résultats des inventaires

Les inventaires réalisés ont permis de contacter 7 espèces : l'Arlequinette, le Demi-deuil, la Doublure jaune, le Myrtil, la Piéride du chou, la Piéride du navet et le Procris. Ces 7 espèces sont communes en France. L'enjeu sur site pour les lépidoptères est jugé faible.

Au vu des habitats observés sur la zone d'étude, les espèces patrimoniales citées en bibliographie ne sont plus jugées potentielles sur la zone d'étude.

## Odonates

### Bibliographie

Les bases de données communales mentionnent la présence de 58 espèces d'odonates sur la commune de Cohade. Parmi elles, 5 sont protégées à l'échelle nationale, 5 sont d'intérêts communautaire (inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitat), et 7 possèdent un statut défavorable à l'échelle nationale et régionale (classée « Vulnérable », « En danger » et « En danger critique » sur les listes rouges). Aucune de ces espèces n'est jugée potentielle sur la zone d'étude du fait de l'absence d'habitat favorable pour leur reproduction.

### Résultats des inventaires

Les passages réalisés n'ont pas permis de contacter d'espèces de ce groupe. Les habitats présents sur la zone d'étude sont peu favorables à la présence d'espèce d'odonates. Il n'y a pas d'enjeu local de conservation pour les odonates.

## Orthoptères

### Bibliographie

Les bases de données communales mentionnent la présence de 47 espèces d'orthoptères. Parmi elles, 3 possèdent un statut défavorable à l'échelle régionale (« Vulnérable » et « En Danger ») et deux d'entre elles sont potentielles sur la zone d'étude. Il s'agit du Criquet des friches et du Criquet pansu.

### Résultats des inventaires

Les inventaires réalisés ont permis de contacter deux espèces, la Grande sauterelle verte et l'Oedipode turquoise. Ces espèces sont très communes en France et leur **enjeu local de conservation est jugé faible**.

Les habitats présents sur la zone d'étude ne semblent pas être favorables aux espèces patrimoniales citées en bibliographie, elles ne sont donc plus identifiées comme potentielle sur le site.

## Coléoptères patrimoniaux

### Bibliographie

Les bases de données communales mentionnent la présence de 19 espèces de coléoptères. Parmi elles, une est patrimoniale et potentielle sur la zone d'étude. Il s'agit de la Rhagie ermite. L'espèce possède un statut défavorable à l'échelle régionale (classée « En Danger » sur la liste rouge).

### Résultats des inventaires

Les passages réalisés ont permis de contacter une seule espèce : la Coccinelle à sept points. L'espèce est commune et présente **un enjeu local de conservation très faible**.

Concernant l'espèce patrimoniale identifiée comme potentielle sur le site d'étude, aucune trace de coléoptère saproxylique n'a été observé. La présence d'arbres est très limitée sur le site d'étude ainsi que dans sa proximité. L'espèce n'est donc plus jugée comme potentielle au sein de la zone d'étude.

Tableau 16 : Synthèse des enjeux concernant les insectes

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation		Enjeu intrinsèque	Habitat	ELC
		PN	DH	LRN	LRR			
OEdipode turquoise	<i>Oedipoda coerulescens</i>	-	-	-	LC	Très faible	Culture, végétation herbacée des bords de route	Très faible
Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	LC	LC	Très faible	Culture, végétation herbacée des bords de route	Très faible
L'Arlequinette	<i>Emmelia trabealis</i>	-	-	-	-	Très faible	Culture, végétation herbacée des bords de route	Très faible
Doublure jaune	<i>Euclidia glyphica</i>	-	-	-	-	Très faible	Culture, végétation herbacée des bords de route	Très faible
Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>	-	-	-	-	Très faible	Culture, végétation herbacée des bords de route	Très faible
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	-	LC	Très faible	Culture, végétation herbacée des bords de route	Très faible

### 2.3.3 Synthèse des enjeux faunistiques

#### **Synthèse des enjeux faune**

- Les enjeux concernant les mammifères sont faibles à modérés, du fait de la présence potentielle du Hérisson d'Europe et du Lapin de garenne,
- Les enjeux concernant les chiroptères sont faibles,
- Les enjeux concernant les oiseaux sont jugés modérés, en lien avec la reproduction probable de l'Alouette des champs sur la zone d'étude,
- Les enjeux concernant les reptiles sont faibles,
- Les enjeux concernant les amphibiens sont nuls,
- Les enjeux concernant les odonates nul,
- Les enjeux concernant les lépidoptères sont très faibles,
- Les enjeux concernant les orthoptères sont très faibles,
- Les enjeux concernant les coléoptères sont très faibles



Figure 28 : cartographie des enjeux faune avérés

### 2.3.4 Déclinaison à l'échelle locale des continuités écologiques

Le site d'étude s'inscrit dans un contexte urbain diffus.

#### Trame Verte

La zone d'étude se situe dans un contexte agricole de plaine très marqué. Il est bordé à l'est, à l'ouest et au sud par des axes routiers. Les milieux autour sans uniquement des milieux ouverts soit de culture soit de prairies. La structure paysagère la plus proche favorable au déplacement est un cours d'eau et ses abords arborés à environ 500m à l'est. Ce cours d'eau permet de rejoindre l'Allier plus au nord. Il est également possible de rejoindre l'Allier via une continuité de milieux ouverts mais cela semble particulièrement limitant pour un grand nombre d'espèce.

A une échelle plus locale encore, la zone d'étude ne montre pas d'éléments paysagers structurants pouvant jouer un rôle dans la trame verte locale.

En raison de cet isolement et le manque d'éléments de connectivité nous considérons l'enjeu en lien avec la trame verte comme étant faible.

#### Trame Bleue

Aucun élément de la trame bleue n'est présent sur la zone d'étude. Seul un cours d'eau est présent à environ 500m à l'est. Cependant il n'existe aucune connexion directe vers ce cours d'eau.

#### Trame Noire

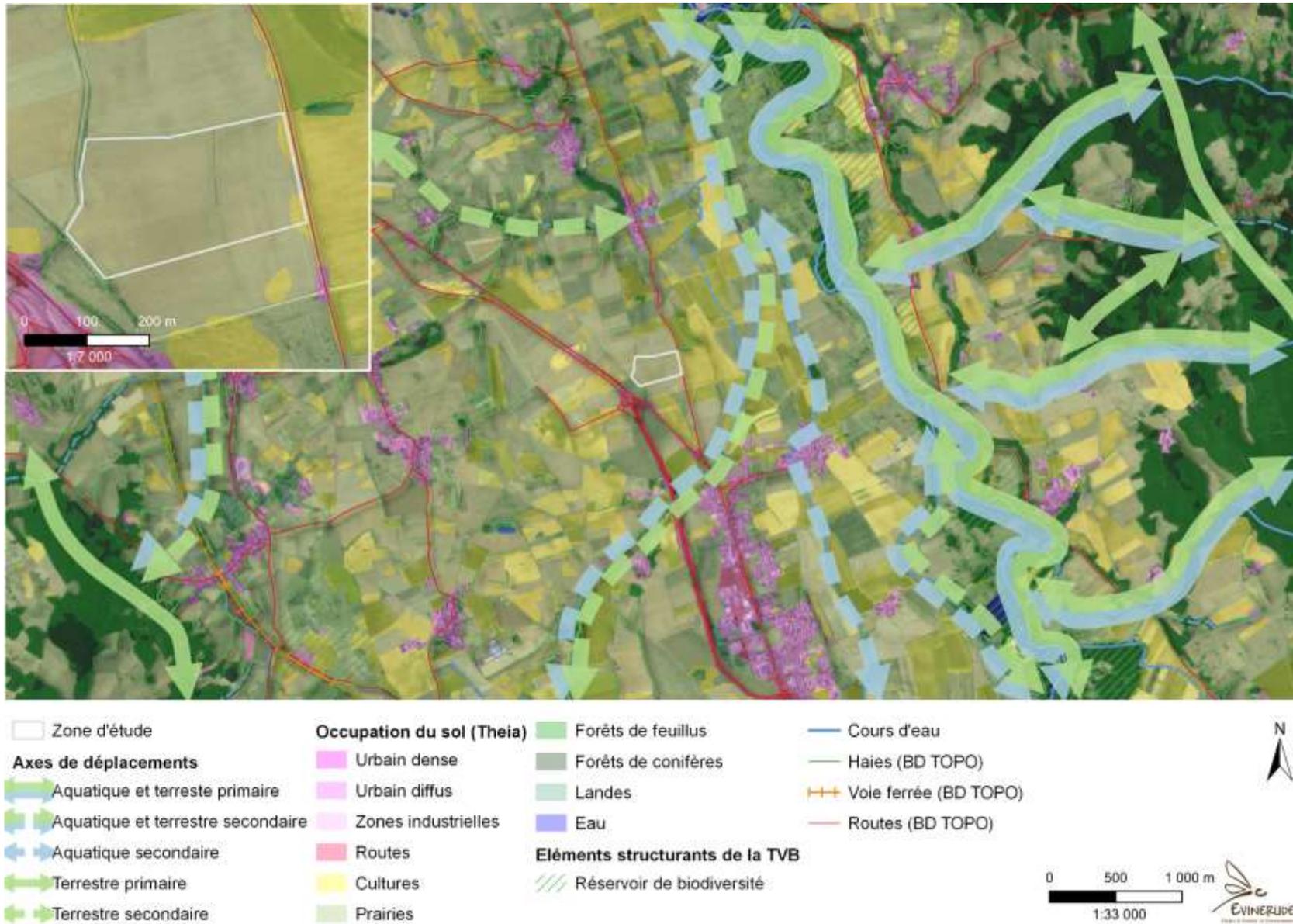
Situé dans un contexte agricole et rural, le site semble peu soumis à la pollution lumineuse. Les cartographie de radiance lumineuse semble confirmer cela. Seule la commune de Cohade semble produire une légère pollution lumineuse. Encore plus au sud c'est la commune de Brioude qui produit le plus de lumière mais sa distance avec le site semble limiter l'impact sur la zone d'étude. Cependant aucune trame de déplacement évidente ne semble se dessiner.

**La trame verte est peu représentée dans la zone mais une connexion peu attractive existe toutefois vers l'est pour permettre de rejoindre l'Allier. L'enjeu est qualifié de faible.**

**Aucun élément de la trame bleue n'est présent sur site. L'enjeu concernant cette trame est jugé très faible.**

**De par son contexte rural, la pollution lumineuse semble fortement limitée. Cependant aucune trame de déplacement ne se dessine. L'enjeu concernant cette trame est qualifié de modéré.**

La cartographie présentée en page suivante synthétise les différentes fonctionnalités écologiques au sein et aux alentours de la zone d'étude.



*Figure 29 : Cartographie des fonctionnalités écologiques locales*

### 2.3.5 Synthèse des sensibilités écologiques

Les enjeux sur le site d'étude peuvent être synthétisés comme il suit :

- **Habitat naturel** : Des enjeux **nuls à modérés** sont constatés pour cette thématique. La formation de Jonchaie haute dans les fossés qualifiant l'enjeu modéré s'exprime toutefois à l'extérieur de la zone d'étude.
- **Flore** : Aucune espèce patrimoniale n'a été détectée au sein de la zone d'étude. Aucune espèce patrimoniale identifiée en bibliographie n'est jugée potentielle sur site. L'enjeu est qualifié de **très faible**. Nous noterons toutefois la mention à proximité de la zone d'étude d'une espèce végétal présentant un enjeu faible, la Salicaire à feuilles d'Hysope.
- **Zones humides** : Aucune zone humide n'a été mise en évidence au sein de la zone d'étude. L'enjeu est qualifié de **nul**. Nous noterons toutefois la présence de zone humide à proximité directe du site notamment à l'est dans les fossés ou la Jonchaie haute s'exprime.
- **Mammifères terrestres** : L'enjeu concernant ce groupe est jugé **modéré** de par la présence potentielle du Lapin de Garenne (espèce ne portant pas un enjeu réglementaire) et du Hérisson d'Europe (espèce protégée).
- **Chiroptères** : L'enjeu concernant les chiroptères est jugé **faible**. Aucun gîte potentiel n'est présent sur la zone d'étude et les milieux sont peu attractifs à la chasse.
- **Oiseaux** : L'enjeu concernant les oiseaux est jugé **modéré** en raison de la présence en reproduction de l'Alouette des champs (*enjeu non réglementaire*). Aucune autre espèce n'est considérée comme potentielle et la zone d'étude semble peu attractive à la reproduction.
- **Reptiles** : Enjeu **faible** pour ce groupe avec la présence avérée de deux espèces et potentielle de deux espèces toutes présentant un enjeu faible.
- **Amphibiens** : L'enjeu concernant les amphibiens est jugé **nul** en l'absence d'habitats favorables à leur reproduction.
- **Insectes** : L'enjeu concernant ce groupe est qualifié de **très faible**.
- **Déclinaisons locales** : L'enjeu concernant la trame verte est **faible**. Pour la trame bleue l'enjeu est qualifié de **très faible**. La trame noire l'enjeu quant à elle présente un enjeu **modéré** en raison d'une obscurité marqué sur site qu'il serait intéressant de conserver.

La cartographie suivante localise les zones à enjeux pour l'ensemble des compartiments étudiés :



Figure 30 : Synthèse des niveaux de risque lié aux enjeux réglementaires potentiels et avérés



Figure 31 : Synthèse des enjeux de conservation potentiels et avérés

### 3 CONCLUSION

---

La zone d'étude se situe dans un contexte rural très agricole. Les milieux présents sur la zone d'étude et à proximité de cette dernière sont très majoritairement des parcelles en monoculture intensive. L'intérêt environnemental du site semble donc limité. On retrouve toutefois quelques fossés ainsi que de rares arbres et arbustes sur le pourtour.

Très peu d'enjeux ont été identifiés et restent potentiels. Les enjeux de conservation du site sont, pour l'ensemble de ces raisons, qualifiés de **modéré**. Les seuls enjeux modérés relevés sont :

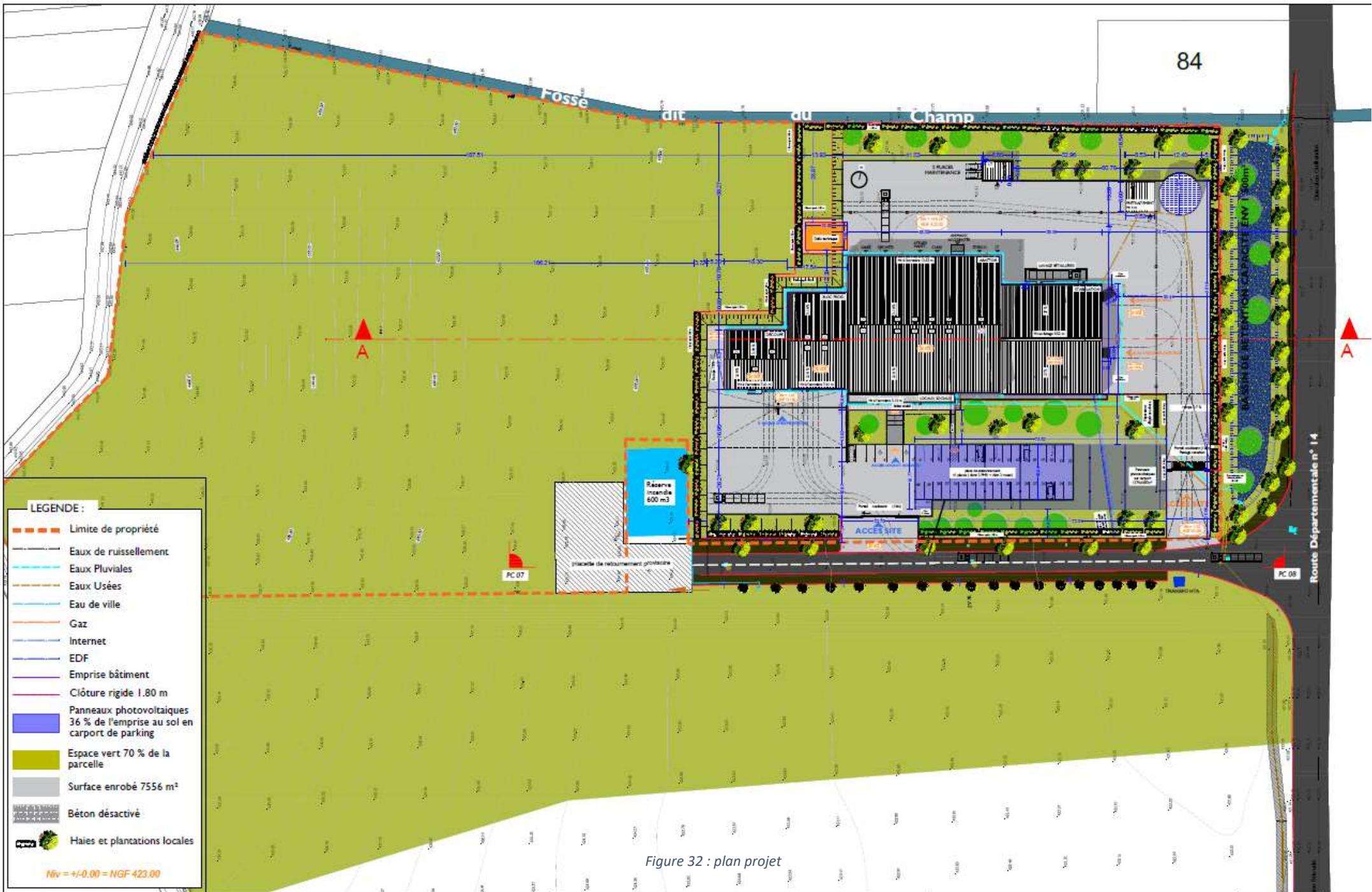
- la présence de l'Alouette des champs en reproduction. Cette dernière ne représente pas un enjeu réglementaire ;
- la présence potentielle du Lapin de Garenne en reproduction sur site. Ce dernier ne représente pas un enjeu réglementaire ;
- la présence de zones humides floristiques dans des fossés au sein de la zone d'étude rapprochée à l'est. En raison de leur localisation hors site, cet enjeu, bien que réglementaire, ne concerne pas le projet.

Toutefois, plusieurs espèces protégées à l'échelle nationale ont été contactées. Ces dernières représentent donc un enjeu réglementaire. Les espèces concernées sont :

- la présence du Hérisson d'Europe en reproduction reste potentielle ;
- des chiroptères dont la présence en alimentation sur site est potentielle ;
- des oiseaux protégés à enjeux faible dont la présence en reproduction reste possible notamment à proximité des milieux arbustifs bordant le site ;
- des reptiles utilisant les lisières pour réaliser leur cycle de vie.

**L'enjeu de conservation** au sein de la zone d'étude est qualifié de **modéré** en raison de l'ensemble de ces éléments.

**L'enjeu réglementaire** quant à lui est qualifié de **faible**.



## 4 PRECONISATIONS

Dans le cadre de la démarche environnementale, plusieurs préconisations peuvent être envisagées :

### Evitement (E)

1. Il est conseillé d'éviter les fossés qualifiés comme zone humide floristique. Ces derniers sont sensibles et portent un enjeu réglementaire.
2. Il est conseillé d'éviter la destruction de haies afin d'éviter d'impacter les espèces y réalisant leur cycle de vie (reproduction de plusieurs espèces protégées).

### Réduction (R)

1. Planter des haies bocagères et des arbres sur le pourtour de la zone d'implantation ou bien au sein de cette dernière si le projet le permet. Des essences locales seront privilégiées.
2. Maintenir en gestion au sein du site des milieux ouverts herbacés (prairie de fauche avec fauche tardive par exemple).
3. Mettre en place sur site un éclairage nocturne seulement si nécessaire. Dans ce cas il se voudra le moins impactant pour la faune et la flore (température chaude <3000K, éclairage orienté vers le sol, détecteur de mouvement, extinction partielle...).
4. Réaliser les travaux impactant pour la faune (destruction d'habitats) en période de moindre sensibilité pour la faune (automne / hiver dans le cas présent).
5. Mettre en place une clôture perméable au passage de la petite faune sur le pourtour du site si une clôture est nécessaire.
6. Traiter la problématique des espèces exotiques envahissantes en évitant leur arrivée sur site ainsi que leur propagation.
7. Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts.

### Accompagnement (A)

1. Mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité à la fin des travaux. Des tas de bois mort, des tas de pierres, des nichoirs pour les oiseaux, des gîtes artificiels pour les chauves-souris, une mare, des zones de fauche tardive ... sont autant d'exemples pouvant permettre une meilleure intégration de la biodiversité dans le projet.

## 5 ANNEXE

### 5.1 Liste des espèces floristiques observées

Tableau 17 : Liste des espèces végétales identifiées sur le site d'étude

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	ZNIEFF Déterminantes	Statut de protection	Invasive
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Sourcils-de-Vénus	LC	LC			
Rosaceae	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Francormier	LC	LC			
Poaceae	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	LC	LC			
Amaryllidaceae	<i>Allium schoenoprasum</i> L., 1753	Civette	DD	LC			
Poaceae	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs	LC	LC			
Poaceae	<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	LC	LC			
Asteraceae	<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières	LC	LC			
Poaceae	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	LC	LC			
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	LC	LC			
Poaceae	<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	Apéra Jouet-du-vent	LC	LC			
Caryophyllaceae	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	LC	LC			
Plumbaginaceae	<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult., 1820	Armérie faux-plantain	LC	LC	Oui		
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Ray-grass français	LC	LC			
Poaceae	<i>Avena fatua</i> L., 1753	Folle avoine		LC			
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	LC	LC			
Brassicaceae	<i>Brassica napus</i> L., 1753	Colza		NA			
Poaceae	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	LC	LC			
Cucurbitaceae	<i>Bryonia alba</i> L., 1753	Bryone blanche					
Boraginaceae	<i>Buglossoides arvensis</i> (L.) I.M.Johnst., 1954	Charée	LC	LC			
Brassicaceae	<i>Capsella rubella</i> Reut., 1854	Capselle rougeâtre		LC			
Cyperaceae	<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	Laïche des renards	LC	LC			

Asteraceae	<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée	LC	LC		
Caryophyllaceae	<i>Cerastium brachypetalum</i> Pers., 1805	Céaiste à pétales courts	LC	LC		
Caryophyllaceae	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céaiste aggloméré	LC	LC		
Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Senoussé	LC	LC		
Asteraceae	<i>Cirsium ferox</i> (L.) DC., 1805	Cirse féroce		LC		
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse lancéolé	LC	LC		
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies	LC	LC		
Fabaceae	<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	LC	LC		
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	LC	LC		
Asteraceae	<i>Crepis pulchra</i> L., 1753	Crépide élégante	LC	LC		
Asteraceae	<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762	Barbeau	LC	LC		
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Pied-de-poule	LC	LC		
Apiaceae	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Daucus carotte	LC	LC		
Caryophyllaceae	<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Oeillet à bouquet	LC	LC		
Caprifoliaceae	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	LC	LC		
Boraginaceae	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	LC	LC		
Poaceae	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant	LC	LC		
Asteraceae	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle		NA		Avérée
Geraniaceae	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'HÃ©r., 1789	Cicutaire		LC		
Apiaceae	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland	LC	LC		
Celastraceae	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	LC	LC		
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès	LC	LC		
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin	LC	LC		
Asteraceae	<i>Filago germanica</i> L., 1763	Cotonnière d'Allemagne	LC	LC		
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	LC	LC		
Papaveraceae	<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	LC	LC		
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Herbe collante	LC	LC		
Rubiaceae	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Caille lait blanc	LC	LC		
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	LC	LC		
Geraniaceae	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	LC	LC		
Geraniaceae	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	LC	LC		
Asteraceae	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine		LC		
Apiaceae	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune	LC	LC		

Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	LC	LC			
Asteraceae	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	LC	LC			
Juncaceae	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	LC	LC			
Juncaceae	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc diffus	LC	LC			
Juncaceae	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	LC	LC			
Caprifoliaceae	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	LC	LC			
Asteraceae	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole	LC	LC			
Lamiaceae	<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier amplexicaule	LC	LC			
Lamiaceae	<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	Lamier hybride	LC	LC			
Lamiaceae	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	LC	LC			
Fabaceae	<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles	LC	LC			
Fabaceae	<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	Gesse sans vrille	LC	LC	Oui		
Fabaceae	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	LC	LC			
Asteraceae	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Grande marguerite	LC	DD			
Plantaginaceae	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	LC	LC			
Poaceae	<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ray-grass d'Italie	LC	LC			
Poaceae	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	LC	LC			
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Sabot-de-la-mariée	LC	LC			
Lythraceae	<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'hyssope	NT	LC	Oui		
Malvaceae	<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	LC	LC			
Malvaceae	<i>Malva setigera</i> Spenn., 1829	Guimauve hérissée	LC	LC			
Asteraceae	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire inodore	LC	LC			
Fabaceae	<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>falcata</i> (L.) Arcang., 1882	Luzerne en faucille		LC			
Fabaceae	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	LC	LC			
Fabaceae	<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	LC	LC			
Fabaceae	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélicot blanc	LC	LC			
Fabaceae	<i>Melilotus altissimus</i> Thuill., 1799	Mélicot élevé	LC	LC			
Asparagaceae	<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari à grappes	LC	LC			
Boraginaceae	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	LC	LC			
Boraginaceae	<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis bicolore	LC	LC			
Papaveraceae	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	LC	LC			
Polygonaceae	<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire	LC	LC			
Caryophyllaceae	<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère	LC	LC			

Asteraceae	<i>Picris hieracioides L., 1753</i>	Herbe aux vermisses	LC	LC		
Plantaginaceae	<i>Plantago coronopus L., 1753</i>	Plantain Corne-de-cerf	LC	LC		
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé	LC	LC		
Plantaginaceae	<i>Plantago major L., 1753</i>	Plantain à bouquet	LC	LC		
Poaceae	<i>Poa annua L., 1753</i>	Pâturin annuel	LC	LC		
Poaceae	<i>Poa bulbosa L., 1753</i>	Pâturin bulbeux	LC	LC		
Poaceae	<i>Poa pratensis L., 1753</i>	Pâturin des prés	LC	LC		
Poaceae	<i>Poa pratensis L., 1753</i>	Pâturin des prés	LC	LC		
Polygonaceae	<i>Polygonum aviculare L., 1753</i>	Renouée Traînage	LC	LC		
Rosaceae	<i>Potentilla argentea L., 1753</i>	Potentille argentée	LC	DD		
Rosaceae	<i>Potentilla erecta (L.) Raeusch., 1797</i>	Potentille Tormentille	LC	LC		
Rosaceae	<i>Potentilla reptans L., 1753</i>	Potentille rampante	LC	LC		
Primulaceae	<i>Primula veris L., 1753</i>	Primevère officinale	LC	LC		
Rosaceae	<i>Prunus avium (L.) L., 1755</i>	Merisier	LC	LC		
Rosaceae	<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Épine noire	LC	LC		
Fagaceae	<i>Quercus robur L., 1753</i>	Chêne pédonculé	LC	LC		
Ranunculaceae	<i>Ranunculus bulbosus L., 1753</i>	Renoncule bulbeuse	LC	LC		
Ranunculaceae	<i>Ranunculus sardous Crantz, 1763</i>	Renoncule sarde	LC	LC		
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	Robinier faux-acacia		NA		Avérée
Brassicaceae	<i>Rorippa islandica (Oeder ex Gunnerus) BorbÅjs, 1900</i>	Rorippe d'Islande		LC	Oui	
Rosaceae	<i>Rosa canina L., 1753</i>	Rosier des chiens	LC	LC		
Rosaceae	<i>Rubus fruticosus L., 1753</i>	Ronce de Bertram	DD			
Polygonaceae	<i>Rumex acetosa L., 1753</i>	Rumex oseille	LC	LC		
Polygonaceae	<i>Rumex conglomeratus Murray, 1770</i>	Rumex aggloméré	LC	LC		
Polygonaceae	<i>Rumex longifolius DC., 1815</i>	Oseille à longues feuilles	DD	LC		
Lamiaceae	<i>Salvia pratensis L., 1753</i>	Sauge commune	LC	LC		
Saxifragaceae	<i>Saxifraga granulata L., 1753</i>	Saxifrage granulé	LC	LC		
Poaceae	<i>Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812</i>	Fétuque des prés	LC	LC		
Asteraceae	<i>Senecio inaequidens DC., 1838</i>	Séneçon du Cap		NA		Avérée
Asteraceae	<i>Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791</i>	Séneçon de Jacob	LC	LC		
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris L., 1753</i>	Séneçon commun	LC	LC		
Caryophyllaceae	<i>Atocion armeria (L.) Raf., 1840</i>	Silène à bouquets	LC	LC	Oui	
Solanaceae	<i>Solanum dulcamara L., 1753</i>	Morelle douce-amère	LC	LC		

Caryophyllaceae	<i>Spergula rubra</i> (L.) D.Dietr., 1840	Spergulaire rouge	LC	LC			
Asteraceae	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit		LC			
Apiaceae	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	LC	LC			
Asteraceae	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	LC	LC			
Fabaceae	<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753	Trèfle à folioles étroites		LC			
Fabaceae	<i>Trifolium aureum</i> Pollich, 1777	Trèfle doré	LC	LC			
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle de Hollande	LC	LC			
Asteraceae	<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	LC	LC			
Ulmaceae	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	LC	LC			
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	LC	LC			
Scrophulariaceae	<i>Verbascum blattaria</i> L., 1753	Molène blattaire	LC	LC			
Scrophulariaceae	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc	LC	LC			
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	LC	LC			
Plantaginaceae	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	LC	LC			
Plantaginaceae	<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre (groupe)	LC	LC			
Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse		NA			
Plantaginaceae	<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de Serpolet	LC	LC			
Fabaceae	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	LC	LC			
Fabaceae	<i>Vicia dasycarpa</i> Ten., 1829	Vesce à gousses velues		LC			
Fabaceae	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	LC	LC			
Fabaceae	<i>Vicia tenuifolia</i> Roth, 1788	Vesce à petites feuilles	LC	LC			
Violaceae	<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs	LC	LC			
Poaceae	<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	Vulpie faux Brome		LC			